

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE  
N° 6409  
LUNDI 22 MARS 2021

PARUTION  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

Décisions :

- Théâtre des Célestins - Régie d'avances « payes » - Modification de la régie ..... **Page 644**

- Orchestre national de Lyon - Régie d'avances « payes » - Modification de la régie ..... **Page 645**

- Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 pour le compte de la Ville de Lyon ..... **Page 645**

Arrêtés municipaux :

- Reprise des terrains concédés à titre temporaire, de terrains réservés aux sépultures générales et des cases de Columbarium ..... **Page 662**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 662**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 663**

- Délégation générale aux ressources humaines :

- Arrêtés individuels ..... **Page 712**

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

- Conseil municipal - Séance publique - Avis ..... **Page 713**

- Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 713**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Page 713 à 716**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## 2021/0010 - Théâtre des Célestins - Régie d'avances « payées » - Modification de la régie – Ajout de natures de dépenses (art. 3), augmentation du montant de l'avance (art. 8) (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision n° 2020/0051/318 en date du 16 mars 2020 instituant une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/5 en date du 4 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, donnant délégation du Maire à Mme Audrey Henocque, Adjointe aux finances et à la commande publique, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 25 janvier 2021 ;

Décide :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 2. - La régie est installée 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon.

Art. 3. - La régie paye les dépenses suivantes :

Imputation	Désignation	Détails
6451	Cotisations à l'URSSAF	Cotisations à l'URSSAF
6454	Cotisations aux ASSEDIC	Cotisations aux ASSEDIC
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Cotisations aux autres organismes sociaux
6453	Cotisations aux caisses de retraite	Cotisations aux caisses de retraite
6332	Cotisations versées au FNAL	Cotisations versées au FNAL
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	Tout frais divers des salariés embauchés par le théâtre indépendamment de leur statut sur toute manifestation ou événement dont les Célestins sont organisateurs, producteurs ou partenaires.
6475	Médecine du travail, pharmacie	Tout frais médicaux.
64131	Rémunérations	Toute forme de rémunérations personnels (salaires – dont avance ou acompte -, cachets, indemnités, honoraires, notes de droits d'auteurs, etc.) des salariés embauchés par le théâtre indépendamment de leur statut sur toute manifestation ou événement dont les Célestins sont organisateurs, producteurs ou partenaires.
6331	Versement mobilité	Versement mobilité

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Chèques ;
- Numéraire ;
- Virements bancaires.

Art. 5. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 6. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 7. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 8. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 200 000,00 € (deux cent mille euros).

Art. 9. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 10. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur pourra percevoir une indemnité de responsabilité fixée, après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, selon la réglementation en vigueur.

Art. 12. - Le mandataire suppléant pourra bénéficier d'une indemnité de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire, sous réserve qu'une remise de service entre le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ait été formalisée.

Art. 13. - Mme l'Adjointe déléguée aux Finances et M. le trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 25 janvier 2021

Pour Le Maire,

L'Adjointe au Maire de Lyon Déléguée aux Finances et à la Commande Publique  
Audrey HENOCQUE

**2021/0012 - Auditorium - Orchestre national de Lyon - Régie d'avances « payes » - Modification de la régie - Ajout de natures de dépenses (art. 3), augmentation du montant de l'avance (art. 8)** (Direction des finances - Service accompagnement et expertise comptable)

Le Maire de la Ville de Lyon

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision n° 2019/0516/31724 en date du 17 décembre 2019 instituant une régie d'avances à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon auprès de la Direction des affaires culturelles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/5 en date du 4 juillet 2020, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, donnant délégation du Maire à Mme Audrey Henocque, Adjointe aux finances et à la Commande publique, pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon en date du 25 janvier 2021 ;

Décide :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art 2. - La régie est installée 84 rue de Bonnel, 69431 Lyon cedex 03.

Art 3. - La régie paye les dépenses suivantes :

Imputation	Désignation	Détails
6451	Cotisations à l'URSSAF	Cotisations à l'URSSAF
6454	Cotisations aux ASSEDIC	Cotisations aux ASSEDIC
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	Cotisations aux autres organismes sociaux
6453	Cotisations aux caisses de retraite	Cotisations aux caisses de retraite
6332	Cotisations versées au FNAL	Cotisations versées au FNAL
64131	Rémunérations du personnel non titulaire	Toute forme de rémunérations personnels (salaires - dont avance ou acompte -, cachets, indemnités, honoraires, notes de droits d'auteurs, retenue à la source et prélèvements à la source etc.) des salariés embauchés par Ville de Lyon - Auditorium ONL indépendamment de leur statut
627	Services bancaires et assimilés	Frais bancaires
6331	Versement mobilités	Versement mobilités
6251	Voyages, déplacements, missions	- Tout frais de déplacement (hébergements, déplacements, défraiements, frais de passeport, visas, assurance de voyage, etc).
		- Tout frais de mission en France et à l'étranger : frais de voyage, frais d'hébergement, avance sur frais de mission à l'étranger, transport d'instruments

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Virements bancaires.

Art. 5. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la charité 69002 Lyon.

Art. 6. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 7. - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 8. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 280 000,00 € (deux cent quatre-vingt mille euros).

Art. 9. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 10. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur pourra percevoir une indemnité de responsabilité fixée, après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, selon la réglementation en vigueur.

Art. 12. - Le mandataire suppléant pourra bénéficier d'une indemnité de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire, sous réserve qu'une remise de service entre le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ait été formalisée.

Art. 13. - Mme l'Adjointe déléguée aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa notification à l'intéressé. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 25 janvier 2021

*Pour le Maire,*

*L'Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux finances et à la commande publique*  
Audrey HENOCQUE

**2021-2085 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 pour le compte de la Ville de Lyon** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la gestion technique des bâtiments)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmise en Préfecture du Rhône le jour même, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M. Sylvain Godinot les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que dans le cadre de la programmation 2021 des enveloppes de travaux d'aménagement et du propriétaire, y compris accessibilité, une liste prévisionnelle de travaux d'investissement à réaliser a été définie ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux dits du propriétaire et d'aménagement il convient pour la Ville de Lyon de déposer des autorisations d'urbanisme ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 et figurant sur la liste jointe.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 4 mars 2021

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Sylvain GODINOT

**Annexe :**

21-60004524-P01		Aménagements petite enfance 2021-2026		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01200	EAJE TOURRET	RUE BOUTEILLE	changement du sol	3 000
03004	ECOLE MATERNELLE DOLET / EAJE BOILEAU	RUE VERLET HANUS	travaux électriques pour supprimer les multi prises - branchements ordinateurs - Tx de menuiserie	5 000
03024	EAJE ROCHAIX	RUE PROFESSEUR ROCHAIX	Pose films anti uv, stores intérieurs, barrière entrée, brasseur d'air, trou clim	8 000
03024	EAJE ROCHAIX	RUE PROFESSEUR ROCHAIX	dépose revêtement cloison côté cuisine, décochoc, film opaque	18 000
03024	EAJE ROCHAIX	RUE PROFESSEUR ROCHAIX	dans le cadre d'une réorganisation spatiale du bureau , déplacement du coffre fort	2 000
03024	EAJE ROCHAIX	RUE PROFESSEUR ROCHAIX	rochaix 2 ajout d'un brasseur air bureau médical	800
03332	EAJE JEAN RENOIR	RUE JEAN RENOIR	travaux préventifs pour canicule , crèche ouverte en aout 2021	5 000
04034	EAJE HENON ET LOCAUX ASSOCIATIFS FERS	RUE HENON	insonnorisation du bureau médical	1 200
04084	EAJE CUIRE	RUE DE CUIRE	remplacement du grillage du jardin	20 000
05309	MJC SAINT JUST ET EAJE FOSSES DE TRION	RUE DES FOSSES DE TRION	besoin d'installer des variateurs sur les éclairages section des BB	2 000
06145	EAJE CHARMETTES	RUE DES CHARMETTES	Création cloison et aménagement dortoir R+1 - Compléments travaux MEC de la Crèche	10 000
07003	ECOLE MATERNELLE ET CENTRE ENFANCE DU RHONE	RUE DU RHONE	travaux dans sanitaires du jardin et dans salle de changs (pose d'une porte)	4 500
07200	EAJE RAOUL SERVANT	RUE RAOUL SERVANT	percements des vitrages pour installations clim mobiles (plafond trop bas pour brasseurs)	3 000
08006	ECOLE MATERNELLE MERMOZ ET EAJE RANVIER	RUE PROFESSEUR RANVIER	Mise en place de moustiquaires pour la section et le dortoir des grands et la cuisine	5 000
08006	ECOLE MATERNELLE MERMOZ ET EAJE RANVIER	RUE PROFESSEUR RANVIER	Pose de pièges à son dans la crèche	4 000
09091	EAJE BARTHELEMY BUYER	AVENUE BARTHELEMY BUYER	travaux complémentaires consécutivement aux travaux de toiture de l'atrium	10 000
<b>Total programme :</b>				<b>101 500</b>

21-60020598-P01		Petits Aménagements scolaires		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01001	ECOLE MATERNELLE ROBERT DOISNEAU	RUE SERGENT BLANDAN	Mise en peintures cage d'escalier	10 500
01002	ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU	RUE SERGENT BLANDAN	Remplacement du sol plastique classe au R+1	7 000
01004	ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	IMPASSE FLESSELLES	Rénovation du hall d'entrée	18 000
01005	GROUPE SCOLAIRE TABLES CLAUDIENNES	RUE DES TABLES CLAUDIENNES	Rénovation du bureau de direction	8 600
02003	GROUPE SCOLAIRE MICHELET	RUE DE LA CHARITE	Rénovation de locaux (escalier-circulation)	20 000
02003	GROUPE SCOLAIRE MICHELET	RUE DE LA CHARITE	Rénovation BCD et sas	10 000
02008	ECOLE MATERNELLE GILIBERT	RUE GILIBERT	Rénovation bureau de direction	7 000
03002	ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY	RUE DE LA PART DIEU	Remplacement du sol souple du couloir	3 500
03007	GROUPE SCOLAIRE MEYNIS	RUE MEYNIS	Rénovation une classe	15 000
03007	GROUPE SCOLAIRE MEYNIS	RUE MEYNIS	Pose d'un éclairage dans la cour	8 000
03007	GROUPE SCOLAIRE MEYNIS	RUE MEYNIS	Rénovation murs de la couchette	5 000
03008	ECOLE MATERNELLE NOVE JOSSERAND	PASSAGE ROGER BRECHAN	Fourniture et pose de cloisonnettes pour ensemble sanitaires. Menuisier	6 500
03009	ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND / EAJE BRECHAN	PASSAGE ROGER BRECHAN	Rénovation du gymnase	60 000
03009	ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND / EAJE BRECHAN	PASSAGE ROGER BRECHAN	Remplacement sol linoleum par un sol PVC antidérapant haute résistance devant ascenseur restaurant.	2 500
03009	ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND / EAJE BRECHAN	PASSAGE ROGER BRECHAN	Fourniture et pose de cloisonnettes entre urinoirs dans sanitaires. Menuiserie	2 500
03010	ECOLE MATERNELLE HARMONIE - REBATEL	RUE DOCTEUR REBATEL	Remplacement de la baignoire par un bac à douche dans sanitaire au 1er étage .	6 000
03011	GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	RUE JULES VERNE	Pose d'anti-pince doigts	2 000
03015	ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET	RUE ALFRED DE MUSSET	Rénovation du préau (électricité, peinture)	25 000
03120	GROUPE SCOLAIRE ANDRE PHILIP / EAJE	RUE DUNOIR	Remplacement de l'éclairage de la circulation du 2° étage	10 000
03161	ECOLE ELEMENTAIRE HARMONIE - REBATEL	RUE DOCTEUR REBATEL	Inversion des classes de la passerelle avec locaux activités	20 000
03290	ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES POMPIDOU	RUE DES PETITES SOEURS	Pose d'un éclairage extérieur côté cour pour accès modulaires	8 000
03335	GROUPE SCOLAIRE AIME CESAIRE ET JARDIN J. KAPLAN	RUE DU DIAPASON	Dépose de mains courantes	5 000
04001	ECOLE MATERNELLE GROS CAILLOU ET EAJE ST BERNARD	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	Pose d'un point d'eau dans la classe 005	6 000
04003	ECOLE MATERNELLE GEORGES LAPIERRE	RUE DE LA FONTAINE	Création d'un espace de stockage	15 000
04007	ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE	PLACE PICARD	Pose d'anti-pince doigts	6 000
04008	GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE	PLACE CAMILLE FLAMMARION	Rénovation de la salle de danse au sous-sol	70 000
05002	GROUPE SCOLAIRE FULCHIRON	QUAI FULCHIRON	BCD :enlèvement moquette, rénovation du sol	10 000
05006	ECOLE MATERNELLE LA SARRA	RUE PAULINE MARIE JARICOT	Rénovation du sol entrée, circulation, salle restaurant	17 000
05006	ECOLE MATERNELLE LA SARRA	RUE PAULINE MARIE JARICOT	Pose d'anti-pince doigts (7 portes)	4 000
05011	GROUPE SCOLAIRE LES GEMEAUX	RUE PIERRE VALDO	Rénovation une classe	15 000
05011	GROUPE SCOLAIRE LES GEMEAUX	RUE PIERRE VALDO	Rénovation salle musique (enlèvement moquette)	20 000
05015	ECOLE MATERNELLE CENTRE PETITE ENFANCE EISENHOWER	AVENUE GENERAL EISENHOWER	Pose d'anti-pince doigts porte du petit hall	800

06001	GRUPE SCOLAIRE PIERRE CORNEILLE	RUE PIERRE CORNEILLE	Rénovation salle d'évolution	20 000
06004	GRUPE SCOLAIRE CREQUI	RUE DE CREQUI	Rénovation de la circulation rdc bâtiment M	20 000
06011	GRUPE SCOLAIRE ANTOINE REMOND	RUE BELLECOMBE	Remplacement sol couchette (désamiantage)	23 000
06011	GRUPE SCOLAIRE ANTOINE REMOND	RUE BELLECOMBE	Pose d'un éclairage entre les deux cours	9 600
07001	GRUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL	RUE LIEUTENANT COLONEL GIRARD	Pose d'un éclairage tableau dans une classe (ancienne salle d'activité)	1 000
07002	GRUPE SCOLAIRE CLAUDIUS BERTHELIER	RUE MARCEL MERIEUX	Rénovation du cabinet médico-social et espace d'attente	11 000
07003	ECOLE MATERNELLE ET CENTRE ENFANCE DU RHONE	RUE DU RHONE	Pose d'anti-pince doigts porte de la cour	1 000
07005	GRUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND	AVENUE JEAN JAURES	Installation d'une sonnerie de récréation	2 000
07005	GRUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND	AVENUE JEAN JAURES	Rénovation une classe	15 000
07007	GRUPE SCOLAIRE BERTHELOT	AVENUE BERTHELOT	Câblage salle rased, bureau périscolaire	1 500
07008	GRUPE SCOLAIRE CAVENNE	RUE CAVENNE	Pose bloc prise dans local ATSEM	500
07008	GRUPE SCOLAIRE CAVENNE	RUE CAVENNE	Rénovation une classe	15 000
07009	GRUPE SCOLAIRE GILBERT DRU	GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE	Rénovation de classes	20 000
07011	GRUPE SCOLAIRE MARC BLOCH	RUE MARC BLOCH	Rénovation cage d'escalier	45 000
07011	GRUPE SCOLAIRE MARC BLOCH	RUE MARC BLOCH	Mise en peinture salle de stockage 3 <sup>e</sup> étage	5 000
08001	GRUPE SCOLAIRE LUMIERE	RUE DU PREMIER FILM	Rénovation sol bureau de direction	2 000
08001	GRUPE SCOLAIRE LUMIERE	RUE DU PREMIER FILM	Rénovation mur salle des maîtres suite à dégat des eaux	5 000
08001	GRUPE SCOLAIRE LUMIERE	RUE DU PREMIER FILM	Rénovation d'un mur pour fresque	8 000
08003	GRUPE SCOLAIRE COMBE BLANCHE	RUE PAUL CAZENEUVE	Rénovation salle d'évolution	40 000
08004	ECOLE MATERNELLE MARYSE BASTIE	RUE MARYSE BASTIE	Reprises sur cloisonnettes dans les sanitaires	1 500
08004	ECOLE MATERNELLE MARYSE BASTIE	RUE MARYSE BASTIE	Pose d'anti-pince doigts porte WC côté classe 4	1 000
08005	GRUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT	RUE BATAILLE	Installation de prises supplémentaires pour branchement PC	1 900
08007	GRUPE SCOLAIRE JEAN MERMOZ	BOULEVARD PINEL	Remplacement du sol plastique classe 6 1er étage	5 000
08011	GRUPE SCOLAIRE JEAN MACE	PLACE GENERAL ANDRE	Pose d'un point d'eau pour ménage rdc bâtiment S	1 000
08011	GRUPE SCOLAIRE JEAN MACE	PLACE GENERAL ANDRE	Sol glissant à l'entrée, création de 2 fosses pour grands paillasons	3 000
08012	GRUPE SCOLAIRE JEAN GIONO	RUE STEPHANE COIGNET	Pose d'anti-pince doigts sur 2 portes accès restaurant	800
08013	GRUPE SCOLAIRE ALAIN FOURNIER	RUE BERTY ALBRECHT	Mise en peinture du préau	10 000
08016	GRUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY	BOULEVARD DES ETATS UNIS	Agrandissement de la salle des maîtres sur débarras adjacent	10 000
08016	GRUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY	BOULEVARD DES ETATS UNIS	Rénovation classe 4	20 000
08017	GRUPE SCOLAIRE PHILIBERT DELORME	ROUTE DE VIENNE	Pose d'anti-pince doigts sur les portes non équipées	3 000
08017	GRUPE SCOLAIRE PHILIBERT DELORME	ROUTE DE VIENNE	Rénovation du cabinet médico-social	25 000
08126	GRUPE SCOLAIRE MARIE BORDAS	RUE DE CHAMPAGNEUX	Sécurisation de l'espace passerelle-réhausse clôture à 1,50m	14 000
08274	GRUPE SCOLAIRE SIMONE SIGNORET	RUE ANTOINE LUMIERE	Remplacement de sol souple dans le restaurant	13 000
09002	GRUPE SCOLAIRE CHEVALIER BAYARD	QUAI CHAUVEAU	Préparation d'un mur pour fresque	5 000
09004	ECOLE ELEMENTAIRE CHAPEAU ROUGE	RUE DU CHAPEAU ROUGE	Pose de pièges à son nouvelle classe au R+1	10 000

09005	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ZAY	RUE JEAN ZAY	Rénovation de classes	20 000
09012	GROUPE SCOLAIRE LES FOU-GERES	RUE DES FOUGERES	Rénovation classe 4	15 000
09019	GROUPE SCOLAIRE LES DAHLIAS	AVENUE ANDREI SAKHAROV	Remplacement sol salle de musique et salle de couchette (désamiantage)	15 000
09020	ECOLE MATERNELLE LES EGLANTINES	RUE DOYEN GEORGES CHAPAS	Rénovation salle d'évolution	35 000
09025	GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET	RUE CHARLES PORCHER	Mise en peinture du préau	15 000
		<b>Total programme :</b>		<b>892 700</b>

<b>21-60021876-P01 TRAVAUX DECA</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
04083	KIOSQUE	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	Remise aux normes de l'électricité	10 000
06115	KIOSQUE	BOULEVARD DES BELGES	Remise aux normes de l'électricité	10 000
07221	PARC DE GERLAND	ALLEE PIERRE DE COUBERTIN	Rénovation de la terrasse	9 000
		<b>Total programme :</b>		<b>29 000</b>

<b>21-60022018-P01 Aménagements cimetières 2021-2026</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
04033	NOUVEAU CIMETIERE CROIX ROUSSE	RUE PHILIPPE DE LASSALLE	Changer les toilettes turcs des agents d'entretien en toilette avec cuvette.	4 000
04033	NOUVEAU CIMETIERE CROIX ROUSSE	RUE PHILIPPE DE LASSALLE	Rénover entièrement la salle de bain du logement de fonction	15 000
08021	NOUVEAU CIMETIERE GUILLOTIERE	AVENUE BERTHELOT	Rénover le vestiaire des gardiens femmes et le local technique de l'équipe d'entretien	50 000
		<b>Total programme :</b>		<b>69 000</b>

<b>21-60023839-P01 Divers travaux d'aménagement dans les bâtiments EV</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
03034	SQUARE GEORGES BAZIN	AVENUE DES ACACIAS	Rénovation des locaux	10 000
04040	PARC DE LA CERISAIE	RUE CHAZIERE	Installation d'une mezzanine	30 000
04040	PARC DE LA CERISAIE	RUE CHAZIERE	Consolidation du plancher	20 000
04040	PARC DE LA CERISAIE	RUE CHAZIERE	Sécurisation des locaux, du matériel et stockage	10 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	Remise en état de deux pièces et sanitaires	36 000
08019	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	RUE BATAILLE	Création d'une ouverture	3 000
99039	TRANSBORDEUR	BOULEVARD STALINGRAD - villeurbanne	Isolation et aération des bureaux	4 000
99039	TRANSBORDEUR	BOULEVARD STALINGRAD - villeurbanne	Ventilation du magasin	12 000
99039	TRANSBORDEUR	BOULEVARD STALINGRAD - villeurbanne	Installation d'une alarme de sécurité	8 000
		<b>Total programme :</b>		<b>133 000</b>

<b>21-60024665-P01 Réhabilitation et aménagements postes de police 20</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
01049	IMMEUBLE JOSEPH SERLIN	RUE JOSEPH SERLIN	Remplacement climatisation sous dimensionnée	28 000
07294	FOURRIERE MUNICIPALE	RUE PIERRE SEMARD	Ventilation de la douche et peinture	6 000
		<b>Total programme :</b>		<b>34 000</b>

<b>21-60034528-P01</b>				
<b>Petits aménagements secteur associatif</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
02232	MJC CONFLUENCE	QUAI RAMBAUD	Pose d'un tableau électrique extérieur	14 000
03052	ESPACE ELSA TRIOLET MONTCHAT	RUE CHARLES RICHARD	Création d'un Bar dans la salle Polyvalente	30 000
03208	MAISON POUR TOUS GUILLOTIERE ET EAJE	RUE VENDOME	Rénovation des sols du sous-sol	8 000
03208	MAISON POUR TOUS GUILLOTIERE ET EAJE	RUE VENDOME	Rénovation de la montée d'escalier OUEST	20 000
03208	MAISON POUR TOUS GUILLOTIERE ET EAJE	RUE VENDOME	Remplacement des verres sécurit HS dans la montée d'escalier centrale	2 500
03343	LOCAL ASSOCIATIF	RUE TURENNE	Aménagement de la salle de réunion pour accueil LAEP	5 000
03358	CHATEAU SANS SOUCI	AVENUE LACASSAGNE	Pose de revêtement Décochoc sur les murs périphériques de la grande salle	15 500
03379	CENTRE SOCIAL BONNEFOI	RUE BONNEFOI	Pose de stores extérieurs sur la Verrière	20 000
03379	CENTRE SOCIAL BONNEFOI	RUE BONNEFOI	Pose de films solaires sur les baies vitrées côté rue Bonnefoi	3 000
04113	MAISON DE L'ENFANCE CROIX-ROUSSE	RUE DUMONT D URVILLE	Création d'un bureau d'accueil	11 000
04113	MAISON DE L'ENFANCE CROIX-ROUSSE	RUE DUMONT D URVILLE	Modification du réseau électrique dans le bureau Direction	10 000
05049	MJC VIEUX LYON	PLACE SAINT JEAN	Rénovation du Hall d'Entrée	15 000
05049	MJC VIEUX LYON	PLACE SAINT JEAN	Suite de l'amélioration acoustique des 2 salles de musique en sous-sol	5 000
05081	MJC MENIVAL	AVENUE DE MENIVAL	Installation de Placard dans les Bureaux	17 000
07003	ECOLE MATERNELLE ET CENTRE ENFANCE DU RHONE	RUE DU RHONE	Création d'un placard entre le radiateur et le SSI	2 000
07003	ECOLE MATERNELLE ET CENTRE ENFANCE DU RHONE	RUE DU RHONE	Mise en peinture du Dortoir	2 500
07003	ECOLE MATERNELLE ET CENTRE ENFANCE DU RHONE	RUE DU RHONE	Reprise des évacuations et remplacement du sol souple dans les sanitaires enfants	2 500
07179	CENTRE SOCIAL DE GERLAND	RUE JACQUES MONOD	Remplacement des radiateurs à air pulsé par Eau et pose boutons simple par thermostatique	8 000
07179	CENTRE SOCIAL DE GERLAND	RUE JACQUES MONOD	Réagencement de la Cuisine et de l'Espace animateur	20 000
07198	MAISON DE L'ENFANCE GUILLOTIERE ET EAJE ST LAZARE	RUE DES TROIS PIERRES	Isolation des allèges dans 6 salles	4 000
07198	MAISON DE L'ENFANCE GUILLOTIERE ET EAJE ST LAZARE	RUE DES TROIS PIERRES	Remplacement des porte-fenêtres entre la salle des artistes et le réfectoire	28 500
07198	MAISON DE L'ENFANCE GUILLOTIERE ET EAJE ST LAZARE	RUE DES TROIS PIERRES	Changement du carrelage SAS, Hall entrée, bureau animation, Direction	4 300
08010	MAISON EMPLOI FORMATION ET MISSION DDT	AVENUE GENERAL FRERE	Pose de climatisation dans le local serveur	5 000
08027	MAISON DE L ENFANCE MONPLAISIR	RUE DU PREMIER FILM	Remplacement des porte de placard change des Bébés	3 000
08027	MAISON DE L ENFANCE MONPLAISIR	RUE DU PREMIER FILM	Mise en peinture du vestiaire réfectoire suite infiltrations	8 000
09052	CENTRE SOCIAL DE LA SAUVEGARDE	AVENUE ROSA PARKS	Adaptation sanitaires rez de chaussée et 1er étage, avec rénovation complète, à l'accueil enfants 3	20 000
09052	CENTRE SOCIAL DE LA SAUVEGARDE	AVENUE ROSA PARKS	Suite des travaux de rénovation des sols et mise en peinture du sous-sol	25 000
09052	CENTRE SOCIAL DE LA SAUVEGARDE	AVENUE ROSA PARKS	Remplacement du parquet dans le Hall d'entrée	6 000
09053	CENTRE SOCIAL DE LA DUCHERE	AVENUE DU PLATEAU	Remplacement sol souple bureaux/ Modification éclairage Mtée escalier et pose nez de marche	10 000
09053	CENTRE SOCIAL DE LA DUCHERE	AVENUE DU PLATEAU	Remplacement des poignées de portes et fenêtres de l'EAJE	4 000
09306	CENTRE SOCIAL PIERRETTE AUGIER	RUE ROQUETTE	Remplacement des anciens visio-phones	2 500



09306	CENTRE SOCIAL PIERRETTE AUGIER	RUE ROQUETTE	Modification des Luminaires dans la salle 8	2 500
09306	CENTRE SOCIAL PIERRETTE AUGIER	RUE ROQUETTE	Création d'une aire de stockage extérieure dans la courette chauffée	10 000
09327	BIBLIOTHEQUE SCHWARTZ ET SERVICES COMMUNAUX	PLACE ABBE PIERRE	Pose de bardage Acier sur les garde-corps Terrasse	15 000
		<b>Total programme :</b>		<b>358 800</b>

<b>21-60046577-P02</b>		<b>Sport- Petits aménagements</b>		
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
02207	GYMNASE ET BIBLIOTHEQUE	RUE DE CONDE	Réfection de la peinture du logement	10 000
03036	PATINOIRE BARABAN	RUE BARABAN	Mise en place de contrôle d'accès par badges SALTO	10 000
03036	PATINOIRE BARABAN	RUE BARABAN	Aménagement des dalles de tour de piste	61 000
03039	GYMNASE PATRICK LAMY	RUE PAUL BERT	« Rénovation logement gardienne »	15 000
05115	STADE EDMOND LOCARD	RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD	« Aménagement portillon PMR sécurité du site »	10 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	« Fermeture des terrains »	15 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	Aménagement accès nord fil d'attente piscine éphémère	20 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	« Sécurisation locaux matériels + gardiens »	10 000
06024	MAISON DE L ENFANCE BROTEAUX	RUE WALDECK ROUSSEAU	« Aménagement vestiaire + local rangement »	15 000
06026	COMPLEXE SPORTIF TRONCHET	RUE TRONCHET	« Refection des blocs sanitaires des vestiaires publics du 2ème étage dont portes »	21 000
06026	COMPLEXE SPORTIF TRONCHET	RUE TRONCHET	« Réaménagement locaux personnel (refectoire, création d'un vestiaire personnel F) »	36 000
06026	COMPLEXE SPORTIF TRONCHET	RUE TRONCHET	« Protections des accès extérieurs contre les intrusions »	20 000
07029	CENTRE NAUTIQUE TONY BERTRAND	QUAI CLAUDE BERNARD	« Complément des gardes-corps sur le parvis »	13 000
07029	CENTRE NAUTIQUE TONY BERTRAND	QUAI CLAUDE BERNARD	« Refection résine du splashpad »	30 000
07030	PISCINE DE GERLAND	AVENUE JEAN JAURES	« Retouches localisées carrelages et joints des plages et gradins »	35 000
07032	PLAINE DE JEUX DE GERLAND	AVENUE JEAN JAURES	« Mise en place de vidéosurveillance (extérieur chapiteaux) »	15 000
07032	PLAINE DE JEUX DE GERLAND	AVENUE JEAN JAURES	« Motorisation ou portillon - accès Nord (voir LOU+ETT) »	25 000
07032	PLAINE DE JEUX DE GERLAND	AVENUE JEAN JAURES	« aménagement locaux du personnel dans ex logement gardien »	30 000
08038	STADES EBRARD ET VUIL- LERMET	AVENUE PAUL SANTY	« Aménagement Locaux du personnel / complément amiante »	15 000
09064	COMPLEXE SPORTIF PIERRE AUDRY	RUE PIERRE AUDRY	« Installation prises électriques pour éclairage norme sécurité (Ring de boxe) »	5 000
09070	COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHERE	AVENUE ANDREI SAKHAROV	« Installation d'un contrôle d'accès par badge »	10 000
09070	COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHERE	AVENUE ANDREI SAKHAROV	« Rénovation locaux (sols/plafonds/ entrée/cloture court) »	10 000
09076	GYMNASE JEAN ZAY	RUE JEAN ZAY	« Sécurisation du talus pour opérations d'entretien »	15 000
09081	TERRAIN DE SPORT / CENTRE HORTICOLE BUYER	AVENUE BARTHELEMY BUYER	« Aménagement local sanitaire en local de stockage entretien »	5 000
		<b>Total programme :</b>		<b>451 000</b>

21-60047531-P02		Petits aménagements culturels		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01013	PALAIS SAINT PIERRE	PLACE DES TERREAUX	Modification rampe d'accès au garage pour faciliter les manutentions en transpalettes	1 500
01013	PALAIS SAINT PIERRE	PLACE DES TERREAUX	Réfection, ponçage, vitrification estrade auditorium	2 000
01250	LOCAUX ADMINISTRATIFS	RUE DU GRIFFON	Réfection sol bureau RDC (service coop cult.) et réfection peinture bureaux/circulations niv 3 et 4	9 000
02013	THEATRE DES CELESTINS	PLACE DES CELESTINS	Extension du système de contrôle d'accès	30 000
02013	THEATRE DES CELESTINS	PLACE DES CELESTINS	Demande d'études de création de sas pour salle de la Célestine	3 000
02209	ARCHIVES MUNICIPALES	PLACE DES ARCHIVES	Rénovation de l'installation de renvoi des alarmes techniques sur pager	8 000
03048	AUDITORIUM MAURICE RAVEL	RUE GARIBALDI	Aménagement et réfection bureaux en RDC entre salle Geoffroy et entrée artistes (2è phase)	90 000
03048	AUDITORIUM MAURICE RAVEL	RUE GARIBALDI	Demande d'études pour réalisation d'un local poubelles et pose de grilles tremie sous station	3 000
04010	THEATRE DE LA CROIX ROUSSE	PLACE JOANNES AMBRE	Installation plateforme élévatrice pour accès de charges sur le plateau de scène	31 000
04010	THEATRE DE LA CROIX ROUSSE	PLACE JOANNES AMBRE	Modiifcation installation d'éclairage du hall - Installation type lustre	7 500
05016	CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION	MONTEE CARDINAL DECOURTRAY	Réfection de 2 blocs sanitaires en RDC bâtiment Kleber	130 000
05016	CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION	MONTEE CARDINAL DECOURTRAY	Remplacement de 3 portes extérieures vétustes	30 000
05018	MUSEE DE GADAGNE	RUE DE GADAGNE	Reprise murs salles expo suite dégradations par l'humidité, Action récurrente	15 000
05021	PALAIS DE BONDY	QUAI DE BONDY	GUIGNOL - Remplacement portes et pose volet pour sécuriser l'accès	20 000
06087	CITE INTERNATIONALE	QUAI CHARLES DE GAULLE	Remplacement des stores screens des salles d'expo. 1er et 2è étage	7 000
06087	CITE INTERNATIONALE	QUAI CHARLES DE GAULLE	Remplacement des portes et création dalle de plancher dans ancien espace EPMR	10 000
07075	CENTRE BERTHELOT	AVENUE BERTHELOT	Réfection installation d'éclairage, remplacement des appareils par nouvelles technologies	52 000
08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Demande d'études pour amélioration ambiance thermique et ventilation promenoir supérieur	10 000
08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Installation climatisation local TGBT	20 000
08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Réfection buanderie, doublage, peinture des murs, installation VMC et prise d'air	21 000
<b>Total programme :</b>				<b>500 000</b>

21-PMDGB884-P01		Bâtiments - Mise en accessibilité 2021-2026		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01051	EAJE RAYMOND	RUE RAYMOND	mise en accessibilité	50 000
01053	EX-BAINS DOUCHES ET SALLE DES FETES	IMPASSE FLESSELLES	Mise en accessibilité	20 000
01054	COMPLEXE SPORTIF DUPLAT GENETY	RUE MARIE ANNE LEROU-DIER	Mise en accessibilité du bâtiment	150 000
01067	LOCAUX ASSOCIATIFS ET JEUX DE BOULES	RUE DU BON PASTEUR	Mise en accessibilité	20 000

02006	ECOLE MATERNELLE CONDE	RUE DE CONDE	Mise en accessibilité de l'école maternelle	33 500
02007	ECOLE ELEMENTAIRE CONDE	RUE DE CONDE	Mise en accessibilité	43 250
02207	GYMNASE ET BIBLIOTHEQUE	RUE DE CONDE	Mise en accessibilité	17 150
03024	EAJE ROCHAIX	RUE PROFESSEUR ROCHAIX	mise en accessibilité - compléments	20 000
03049	MAISON DE VEILLE SOCIALE / BIBLIOTHEQUE	RUE DUGUESCLIN	Mise en accessibilité BM	7 600
03120	GROUPE SCOLAIRE ANDRE PHILIP / EAJE	RUE DUNOIR	Mise en accessibilité	28 620
03120	GROUPE SCOLAIRE ANDRE PHILIP / EAJE	RUE DUNOIR	Mise en accessibilité	16 500
03161	ECOLE ELEMENTAIRE HARMONIE - REBATEL	RUE DOCTEUR REBATEL	Mise en accessibilité	52 000
03302	EAJE FRANCOIS GILLET	RUE FRANCOIS GILLET	travaux accessibilité	35 000
03321	HOTEL SOCIAL LA CHARADE	RUE PAUL BERT	Mise en accessibilité du bâtiment	540
03347	GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT	RUE PAUL BERT	Mise en accessibilité de l'élémentaire et de la maternelle	54 000
03348	EAJE AU DIAPASON	RUE DU DIAPASON	Mise en accessibilité	35 000
03368	RAM LA MAISON POTIRON	RUE PROFESSEUR FLORENCE	Mise en accessibilité	130
03377	EAJE MYRTILLE	COURS RICHARD VITTON	Mise en accessibilité	4 800
04003	ECOLE MATERNELLE GEORGES LAPIERRE	RUE DE LA FONTAINE	Mise en accessibilité du bâtiment	20 000
04011	EGLISE SAINT DENIS	RUE HENON	Mise en accessibilité du bâtiment	10 000
04037	PISCINE SAINT EXUPERY	RUE PETRUS SAMBARDIER	Mise en accessibilité	75 000
04084	EAJE CUIRE	RUE DE CUIRE	Mise en accessibilité	20 000
04183	PARC ET VILLA CHAZIERE	RUE CHAZIERE	Mise en accessibilité	16 000
04211	MAISON DE L'ENFANCE 4EME ANNEXE	RUE PERNON	Mise en accessibilité	4 800
04212	ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE DU 4EME	RUE DANGON	Mise en accessibilité	600
05005	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	MONTEE DU TELEGRAPHE	Mise en accessibilité de l'école maternelle et l'école élémentaire	150 000
05007	GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON	RUE BENOIST MARY	Mise en accessibilité du GS maternelle et élémentaire	200 000
05011	GROUPE SCOLAIRE LES GEMEAUX	RUE PIERRE VALDO	Mise en accessibilité partielle du groupe scolaire	204 000
05028	SALLE DE LA GARENNE	AVENUE GENERAL EISENHOWER	Mise aux normes d'accessibilité Handicapés selon législation de 2005.	40 000
05066	PARC ET MAIRIE DU 5EME ARRONDISSEMENT	RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD	Mise en accessibilité - compléments suite à visite MA du 27/11/2020	35 000
05211	GYMNASE JEAN MOULIN	MONTEE DU TELEGRAPHE	Mise en accessibilité	10 000
06007	ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL	RUE BOSSUET	Mise en accessibilité	6 400
06017	GYMNASE LOUIS PRADEL	AVENUE THIERS	Mise en conformité Accessibilité PMR /HAND	8 200
06029	EGLISE SAINT POTHIN	PLACE EDGAR QUINET	Mise en accessibilité	9 600
06087	CITE INTERNATIONALE	QUAI CHARLES DE GAULLE	Mise aux normes Accessibilité-PMR de la crèche	11 000
07003	ECOLE MATERNELLE ET CENTRE ENFANCE DU RHONE	RUE DU RHONE	Mise en accessibilité	22 620
07013	ECOLE MATERNELLE CRESTIN	RUE DOCTEUR CRESTIN	Mise en accessibilité	59 760
07021	RAM POUSS'7	RUE JABOULAY	Mise en accessibilité	9 200
07082	MAISON DE LA GUILLOTIERE	RUE BECHEVELIN	Mise en accessibilité du bâtiment	50 000
07221	PARC DE GERLAND	ALLEE PIERRE DE COUBERTIN	Mise en accessibilité du bâtiment	11 000
08017	GROUPE SCOLAIRE PHILIBERT DELORME	ROUTE DE VIENNE	Mise en accessibilité du bâtiment	170 000
08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Mise en accessibilité du bâtiment	86 000
08025	POLE PETITE ENFANCE PIERRE DELORE	RUE PIERRE DELORE	Mise en accessibilité RAM associatif l'envolée	3 100

08032	MJC ET PISCINE MONPLAISIR	AVENUE DES FRERES LUMIERE	Mise en accessibilité du bâtiment	82 800
08045	GYMNASE DE LA RENAISSANCE	RUE LAURENT CARLE	Mise en accessibilité du bâtiment	24 150
08115	KIOSQUE ROBERT BATAILLY	PLACE AMBROISE COURTOIS	Mise en accessibilité du bâtiment	10 000
08163	GYMNASE MARCEL DARGENT	RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY	Mise en accessibilité du bâtiment	88 600
08208	EAJE POM'CANELLE	RUE ANTOINE LUMIERE	Mise en accessibilité du bâtiment	3 600
08226	EAJE LES COPAINS d'ABORD	ROUTE DE VIENNE	Mise en accessibilité du bâtiment	21 000
08257	EAJE LUMIERE	AVENUE DES FRERES LUMIERE	Mise en accessibilité du bâtiment	25 700
09006	ECOLE MATERNELLE JEAN ZAY	RUE JEAN ZAY	Mise en accessibilité du bâtiment	23 640
09010	GROUPE SCOLAIRE AUDREY HEPBURN	RUE TISSOT	Mise en accessibilité du bâtiment	1 000
09017	GROUPE SCOLAIRE LES GERANIUMS	RUE DE BEER SHEVA	Mise en accessibilité du Gymnase GERANIUM	22 110
09017	GROUPE SCOLAIRE LES GERANIUMS	RUE DE BEER SHEVA	Mise en accessibilité du Groupe scolaire maternelle et élémentaire	41 600
09048	TNG & EAJE & BAINS DOUCHES	RUE DE BOURGOGNE	Mise en accessibilité	13 400
09111	COMPLEXE SOCIO-SPORTIF FAVIER	PLACE BERNARD SCHONBERG	Mise en accessibilité du complexe et BM	90 200
09272	GYMNASE FERBER	RUE DU BOURBONNAIS	Mise en accessibilité - compléments	14 600
09306	CENTRE SOCIAL PIERRETTE AUGIER	RUE ROQUETTE	Mise en accessibilité - compléments suite visite MA janvier 2021	20 000
09321	GYMNASE DUCHERE	AVENUE DU PLATEAU	Mise en accessibilité du bâtiment	24 800
		<b>Total programme :</b>		<b>2327570</b>

21-TPCIM863-P01		TIP Inhumations Bâtiments		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
05071	NOUVEAU CIMETIERE DE LOYASSE	RUE CARDINAL GERLIER	Diagnostic et travaux urgents de reprise de l'allée (fontis)	70 000
		<b>Total programme :</b>		<b>70 000</b>

21-TPCUL863-P01		TIP Culture Bâtiments		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01013	PALAIS SAINT PIERRE	PLACE DES TERREAUX	CTA n° 19 à remplacer	50 000
01013	PALAIS SAINT PIERRE	PLACE DES TERREAUX	Remplacement de 19 détecteurs ioniques (interdits fin 2021)	7 000
01013	PALAIS SAINT PIERRE	PLACE DES TERREAUX	Rénovation des sanitaires des ateliers de menuiserie	25 000
01014	OPERA DE LYON - GRAND THEATRE	PLACE DE LA COMEDIE	Rénovation sonorisation de sécurité	22 000
01014	OPERA DE LYON - GRAND THEATRE	PLACE DE LA COMEDIE	Remplacement relais protection HTA	12 000
01014	OPERA DE LYON - GRAND THEATRE	PLACE DE LA COMEDIE	Reprise étanchéité verrière	50 000
01182	LES SUBSISTANCES	QUAI SAINT VINCENT	Réfection du faux plafond démontable sous la verrière	40 000
02013	THEATRE DES CELESTINS	PLACE DES CELESTINS	Remplacement de 6 fenêtres de toit.	85 000
04062	ATELIERS DE PASSEMENTERIE	RUE RICHAN	Remplacement de 6 détecteurs ioniques	6 000
04117	BIBLIOTHEQUE ANNEXE DU 4EME ARRONDISSEMENT	RUE DE CUIRE	Réfection des tableaux de l'ensemble des châssis de désenfumage en façade.	25 000
05018	MUSEE DE GADAGNE	RUE DE GADAGNE	Remplacement Source centrale de plus de 20 ans	15 000

05021	PALAIS DE BONDY	QUAI DE BONDY	« MAITRISE - Rénovation sanitaires 1e étage et désamiantage VMC »	45 000
06087	CITE INTERNATIONALE	QUAI CHARLES DE GAULLE	Remplacement régulation des 2 derniers étages	30 000
07178	LES TROIS PAVILLONS MARCEL MERIEUX	RUE MARCEL MERIEUX	Réfection totale de l'étanchéité de la toiture terrasse ancienne bibliothèque	70 000
07178	LES TROIS PAVILLONS MARCEL MERIEUX	RUE MARCEL MERIEUX	Reprise de la maçonnerie en façade (acrotère, fissures,...)	25 000
08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Portique pour monte décors	16 000
08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Dépose faïence amiantée 4ème étage	18 000
09048	TNG & EAJE & BAINS DOUCHES	RUE DE BOURGOGNE	Renforcement de la dalle des gradins et de la scène par des plats carbonés	50 000
09157	MEDIATHEQUE MARCELINE DESBORDES VALMORE	RUE MARIETTON	Remplacement d'un groupe froid	50 000
		<b>Total programme :</b>		<b>641 000</b>

21-TPEGL863-P01		TIP Eglises		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01019	EGLISE DU BON PASTEUR	RUE NEYRET	Consolidation de la flèche et pose d'un parafoudre	30 000
03054	EGLISE DE L'IMMACULEE CONCEPTION	RUE PIERRE CORNEILLE	Diagnostic concernant la solidité des armatures bois tenant les cloches	8 000
03054	EGLISE DE L'IMMACULEE CONCEPTION	RUE PIERRE CORNEILLE	remplacement de descentes d'eau pluviale, remplacement d'un fenestron en toiture	6 000
04011	EGLISE SAINT DENIS	RUE HENON	Réfection de la canalisation d'EP située sous la dalle de la cure.	10 000
04011	EGLISE SAINT DENIS	RUE HENON	Réfection de la zingerie au pied du paratonnerre de la verrière.	50 000
04013	EGLISE SAINT CHARLES DE SERIN	RUE ANDRE BONIN	Dépose des plaques de plafond amiantées du local scout.	15 000
05026	EGLISE DU POINT DU JOUR	RUE DES AQUEDUCS	Remplacement du faux plafond et isolation de la nef (suite infiltrations)	80 000
06029	EGLISE SAINT POTHIN	PLACE EDGAR QUINET	Consolidation de la tribune Sud	50 000
07038	EGLISE SAINT ANDRE	RUE DE MARSEILLE	Diagnostic et étude charpente, couverture et plafond de l'église	30 000
07039	EGLISE SAINT LOUIS ET POSTE DE POLICE	RUE DE LA MADELEINE	Restauration des vitraux et remplacement des protections	150 000
		<b>Total programme :</b>		<b>429 000</b>

21-TPENF863-P01		TIP Enfance		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01051	EAJE RAYMOND	RUE RAYMOND	Reprise de l'ensemble de la toiture au dessus de la lingerie	13 000
02028	EAJE GROLEE	QUAI JULES COURMONT	Renforcement du planchet haut du sous-sol.	38 000
02170	SALLE SALA ET EAJE COUFFIN COUFFINE	RUE SAINT FRANCOIS DE SALLES	Remplacement de la régulation	15 000
03023	EAJE DOCTEUR LONG	COURS DOCTEUR LONG	Remplacement d'1 radiateur mural HS salle des Matelots + réseau salle du personnel	10 000
04029	INTERNAT ADOLPHE FAVRE	RUE CHAZIERE	Réfection des enduits de façade du RAM.	150 000
07197	EAJE LES CARPILLONS	RUE CAMILLE ROY	Remplacement menuiseries 2ème phase (fenêtres et porte principale)	15 000
08026	EAJE SAINT MAURICE	RUE SAINT MAURICE	Installation de volets roulants au RDC côté cour	15 000
08217	EAJE SAINT MATHIEU	RUE SAINT MATHIEU	Réfection complète des pavés de l'entrée principale	19 000

09091	EAJE BARTHELEMY BUYER	AVENUE BARTHELEMY BUYER	Réfection de l'atrium	40 000
		<b>Total programme :</b>		<b>315 000</b>

<b>21-TPESP863-P01</b>				
<b>TIP Espaces Verts Bâtiments</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
04040	PARC DE LA CERISAIE	RUE CHAZIERE	Réfection de la toiture du auvent véhicule dégradé	20 000
05066	PARC ET MAIRIE DU 5EME ARRONDISSEMENT	RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD	réparation des enduit sur le mur à l'entrée du parc d'accès à la passerelles I	10 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	étude pour mise en sécurité suivant réglementation ERP	20 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	changement de 3 coffrets électriques afin de piloter les ouvrants en automatiques,	50 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	Mise en place nouvelles toiles d'ombrage mécanisées en accordéon à meilleure performance thermique	38 000
06016	PARC DE LA TETE d'OR	PLACE GENERAL LECLERC	Diagnostic structure de la serre VICTORIA	10 000
07221	PARC DE GERLAND	ALLEE PIERRE DE COUBERTIN	Remise en état de la terrasse en bois du parvis du skate parc et du restaurant	30 000
99039	TRANSBORDEUR	BOULEVARD STALINGRAD - VILLEURBANNE	Travaux de réfection de la vmc et modification de la sortie d'extraction	12 000
		<b>Total programme :</b>		<b>190 000</b>

<b>21-TPHDV863-P01</b>				
<b>TIP HDV Annexe et bâtiments administratifs</b>				
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
01013	PALAIS SAINT PIERRE	PLACE DES TERREAUX	Humidificateur CTA 18	7 000
01031	ANNEXE MAIRIE CENTRALE	PLACE LOUIS PRADEL	Rénovation portes alu automatiques entrée principale	40 000
01031	ANNEXE MAIRIE CENTRALE	PLACE LOUIS PRADEL	Mise en conformité des installations électriques	28 000
01042	LOCAL ASSOCIATIF	RUE RAYMOND	Remplacement de la chaudière	3 000
01047	HOTEL DE VILLE	PLACE DE LA COMEDIE	Levée de réserves électriques	18 000
01047	HOTEL DE VILLE	PLACE DE LA COMEDIE	Remplacement de 3 velux défectueux sur rue Puits Gaillot	20 000
01047	HOTEL DE VILLE	PLACE DE LA COMEDIE	Réfection d'un caniveau (toiture au dessus escalier d'honneur)	18 000
01122	LOTS DE COPROPRIETE	RUE DU GRIFFON	Remplacement de convecteurs électriques obsolètes et énergivores	9 000
01221	LOCAUX ADMINISTRATIFS	RUE DE LA REPUBLIQUE	Mise en conformité des installations électriques	8 500
01250	LOCAUX ADMINISTRATIFS	RUE DU GRIFFON	Amélioration gestion éclairage dans le cadre des économies d'énergie	8 000
01283	LOCAUX ADMINISTRATIFS	QUAI JEAN MOULIN	Amélioration de l'éclairage dans locaux prioritaires	35 000
03004	ECOLE MATERNELLE DOLET / EAJE BOILEAU	RUE VERLET HANUS	Reprise stores déchirées risque de chute	4 000
03004	ECOLE MATERNELLE DOLET / EAJE BOILEAU	RUE VERLET HANUS	« réparation mur mitoyen qui commence à se détacher »	20 000
03209	MAISON DES SYNDICATS ET EAJE	AVENUE FELIX FAURE	Mise en conformité du local archive. CFDT	40 000
04027	MAIRIE DU 4EME ARRONDISSEMENT	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	Remplacement de la régulation	15 000
05342	PARC DE LA PASSERELLE	RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD	changement des lattes de bois	14 000
07014	MAIRIE DU 7E ARRONDISSEMENT	PLACE JEAN MACE	Rénovation des 3 portes d'accès RDC de la mairie (menuiserie et serrurerie )	35 000

08018	MAIRIE 8EME ET MAISON DE LA DANSE	AVENUE JEAN MERMOZ	Amélioration du réseau d'évacuation des eaux usées et vannes du commissariat	30 000
08019	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	RUE BATAILLE	Remplacement Régulation	15 000
08290	ESPACE SOCIAL ET CULTUREL DES 4 VENTS	RUE GARON DURET	Travaux de mise en sécurité du bâtiment	13 000
99062	PLATEFORME ENTREPOT STOCKAGE CORBAS	RUE DU CARREAU - corbas	réparation du pont élévateur de la serrurerie suite à choc avec véhicule	16 000
99062	PLATEFORME ENTREPOT STOCKAGE CORBAS	RUE DU CARREAU - corbas	Remplacement du moteur du portail de l'entrée et remise en état	30 000
99068	CUISINE CENTRALE	RUE MARYSE BASTIE-Rillieux la Pape	Réfection globale des faux plafond de la zone production (Désordre structurel et d'hygiène)	90 000
		<b>Total programme :</b>		<b>516 500</b>

21-TPMAI863-P01		TIP Mairies-Etablissements transférés		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01046	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	PLACE SATHONAY	Rénovation de la marquise (entrée salle des mariages)	20 000
02054	MAIRIE DU 2EME ARRONDISSEMENT	RUE D ENGHEN	Remplacement des films opaques de la verrière en toiture + mise en place pics anti-pigeons.	36 000
04168	SALLE DE LA FICELLE ET GYMNASSE HENON	BOULEVARD DES CANUTS	Remplacement des éclairages périphériques de la salle des fêtes	5 000
		<b>Total programme :</b>		<b>61 000</b>

21-TPPOL863-P01		TIP Police Bâtiments		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
02047	POSTE DE POLICE MUNICIPALE DU 2EME	RUE THOMASSIN	Remplacement de l'escalier mezzanine non conforme.	26 000
		<b>Total programme :</b>		<b>26 000</b>

21-TPSAL863-P01		TIP Domaine Privé et salles municipales		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01204	PASSAGE DES TERREAUX	PLACE DES TERREAUX	Levée de réserves électriques	10 000
03020	BOURSE DU TRAVAIL	PLACE GUICHARD	Remplacement des canalisations EU salle de spectacle	20 000
07075	CENTRE BERTHELOT	AVENUE BERTHELOT	Réparation en partie du portail de l'entrée principale	20 000
07075	CENTRE BERTHELOT	AVENUE BERTHELOT	Remplacement du TGBT	10 000
		<b>Total programme :</b>		<b>60 000</b>

21-TPSCO863-P01		TIP Scolaire		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01003	ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	IMPASSE FLESSELLES	Remplacement des 2 porte d'entrée et du chassis vitré vétustes	37 000
01012	ECOLE MATERNELLE LEVI-STRAUSS	RUE PAUL CHENAVARD	Remplamcent de la régulation chauffage	10 000
02003	GROUPE SCOLAIRE MICHELET	RUE DE LA CHARITE	Remplacement de l'armoire électrique du 3ème étage élémentaire	5 500
02006	ECOLE MATERNELLE CONDE	RUE DE CONDE	Suite CCSA, réaliser un cloisonnement local à risque au sous sol + lever observation Qualiconsult	10 000
02007	ECOLE ELEMENTAIRE CONDE	RUE DE CONDE	Remplacement de la source centrale et des blocs de sécurité (LED)	20 000

03001	GROUPE SCOLAIRE PAUL PAIN-LEVE	RUE PIERRE CORNEILLE	déposer la cheminée principale	6 000
03002	ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY	RUE DE LA PART DIEU	levées de réserves CCSA 2017	3 000
03004	ECOLE MATERNELLE DOLET / EAJE BOILEAU	RUE VERLET HANUS	Remplacement des châssis aluminium defectueux	60 000
03006	GROUPE SCOLAIRE ANTOINE CHARIAL	RUE ANTOINE CHARIAL	Remplacement de la régulation	20 000
03007	GROUPE SCOLAIRE MEYNIS	RUE MEYNIS	Remplacement d'éclairage en élémentaire	20 000
03007	GROUPE SCOLAIRE MEYNIS	RUE MEYNIS	Remplacement des évacuations extérieures	10 000
03008	ECOLE MATERNELLE NOVE JOSSERAND	PASSAGE ROGER BRECHAN	Lever les réserves du rapport de l'organisme de controle électrique et quelques réserves de la CCSA	5 000
03009	ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND / EAJE BRECHAN	PASSAGE ROGER BRECHAN	Remplacement de la porte d'entrée côté bureau du directeur.	9 000
03009	ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND / EAJE BRECHAN	PASSAGE ROGER BRECHAN	Remplacement de 2 brises soleil orientables côté cour en face fenêtres restaurant.	3 500
03009	ECOLE ELEMENTAIRE NOVE JOSSERAND / EAJE BRECHAN	PASSAGE ROGER BRECHAN	Lever les prescriptions du rapport SSI triennal et faire réparer le boîtier coupe gaz CCSA 2017	5 000
03010	ECOLE MATERNELLE HARMONIE - REBATEL	RUE DOCTEUR REBATEL	Rénovation des 3 portails métalliques, un sur rue REBATEL et 2 sur rue Harmonie.	11 000
03013	ECOLE MATERNELLE VIALA	RUE VIALA	Remplacement régulation	10 000
03014	GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE	RUE ANTOINETTE	Réfection de fissures sur la facade pierre	6 000
03015	ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET	RUE ALFRED DE MUSSET	changement des appareillages fluos dans les circulations Rdc et R+1	25 000
03161	ECOLE ELEMENTAIRE HARMONIE - REBATEL	RUE DOCTEUR REBATEL	Remplacement de la porte double d'entrée alu de l'école asservie par le visiophone	14 000
03161	ECOLE ELEMENTAIRE HARMONIE - REBATEL	RUE DOCTEUR REBATEL	Sur toiture terrasse, remplacement de 3 skydomes et réparation membrane d'étanchéité d'acrotère	25 000
03290	ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES POMPIDOU	RUE DES PETITES SOEURS	01/Remplacement des luminaires éclairages extérieurs, sécurité en hiver	12 000
04001	ECOLE MATERNELLE GROS CAILLOU ET EAJE ST BERNARD	BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE	Remplacement des portes donnant sur l'escalier de secours + celle donnant sur rue Boussange	20 000
04002	ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES LAPIERRE	RUE EUGENE PONS	Refecton de la seconde partie de la façade sud ouest y compris dépose d'une VH amiantée	70 000
04004	GROUPE SCOLAIRE COMMANDANT ARNAUD	PLACE COMMANDANT ARNAUD	Refecton du réseau assainissement endommagé des cours de l'école + reprise de l'enrobé.	50 000
04004	GROUPE SCOLAIRE COMMANDANT ARNAUD	PLACE COMMANDANT ARNAUD	Remplacement de l'ensemble des portes vétustes donnant sur la cour intérieure	45 000
04008	GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE	PLACE CAMILLE FLAMMARION	Remplacement des cuvettes des sanitaires cours B.	7 000
04029	INTERNAT ADOLPHE FAVRE	RUE CHAZIERE	Travaux sur couvertures.	50 000
04029	INTERNAT ADOLPHE FAVRE	RUE CHAZIERE	Réalisation des quatres contrôles trimestriels de l'étayement du bâtiment C.	5 000
05001	GROUPE SCOLAIRE JEAN GERSON	RUE LAINERIE	Remise en état de la cour	25 000
05002	GROUPE SCOLAIRE FULCHIRON	QUAI FULCHIRON	remplacement du caniveaux en toiture suite aux infiltrations d'eau	50 000
05006	ECOLE MATERNELLE LA SARRA	RUE PAULINE MARIE JARICOT	Remplacement des gouttières sur l'ensemble de l'école	30 000
05007	GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON	RUE BENOIST MARY	Portail actuel à motoriser	20 000
05009	GROUPE SCOLAIRE IRENE JOLIOT CURIE	RUE JOLIOT CURIE	Suppression des candélabres inutilisés dans la cour de l'école élémentaire	15 000
05012	ECOLE ELEMENTAIRE LES GEMEUX	RUE JEUNET	Reprise en carrelage sur palier	5 000



05012	ECOLE ELEMENTAIRE LES GEMEUX	RUE JEUNET	Mise en place de spots en façades du bâtiment scolaire	17 000
05014	GROUPE SCOLAIRE CHAMPVERT OUEST	AVENUE BARTHELEMY BUYER	l'escalier ainsi que les mains courantes sont dégradées	45 000
05014	GROUPE SCOLAIRE CHAMPVERT OUEST	AVENUE BARTHELEMY BUYER	réfection de la toiture terrasse élémentaire, 3eme et dernière tranche	40 000
05014	GROUPE SCOLAIRE CHAMPVERT OUEST	AVENUE BARTHELEMY BUYER	purge de la façade primaire côté immeubles , passivation acier et rebouchage	14 000
05017	ECOLE MATERNELLE FRANCOIS TRUFFAUT	RUE SOEUR JANIN	changement des deux armoires divisionnaires	35 000
06001	GROUPE SCOLAIRE PIERRE CORNEILLE	RUE PIERRE CORNEILLE	Suite à la dernière CCSA, création de deux locaux de stockage dans les sous-sol du groupe scolaire.	12 000
06002	GROUPE SCOLAIRE JEAN RACINE	RUE CRILLON	Remplacement porte issue de secours Maternelle	20 000
06004	GROUPE SCOLAIRE CREQUI	RUE DE CREQUI	Remplacement de la régulation	10 000
06006	ECOLE MATERNELLE JEAN COUTY	RUE VIRICEL	Remplacement de la canalisation d'évacuation général du bâtiment en fibrociment.	40 000
06007	ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL	RUE BOSSUET	Remplacement des deux châssis de désenfumage de chaque cage d'escalier	26 000
06008	GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND	RUE TRONCHET	reprise enduit du mur d'enceinte donnant sur la cour	25 000
06009	ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE	RUE NEY	Mise aux normes apaves	10 800
06011	GROUPE SCOLAIRE ANTOINE REMOND	RUE BELLECOMBE	reprise de la titure maternelle- tuiles vétustes à remplacer	10 000
07001	GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL	RUE LIEUTENANT COLONEL GIRARD	Reprise des remontées d'étanchéité toiture terrasse logement	40 000
07002	GROUPE SCOLAIRE CLAUDIUS BERTHELIER	RUE MARCEL MERIEUX	Réfection de la jonctin des toitures gymnase / maternelle	15 000
07002	GROUPE SCOLAIRE CLAUDIUS BERTHELIER	RUE MARCEL MERIEUX	Remplacement de la zinguerie (che-neux et descentes d'eau) toiture partie barre du T du batiment G	45 000
07005	GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND	AVENUE JEAN JAURES	Remplacement de l'armoire électrique de la maternelle	20 000
07005	GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND	AVENUE JEAN JAURES	Réfection de l'étanchéité des petites toitures terrasses côté Avenue jean jaures	60 000
07009	GROUPE SCOLAIRE GILBERT DRU	GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE	Remplacement des 8 châssis sous le préau LEP	40 000
07009	GROUPE SCOLAIRE GILBERT DRU	GRANDE RUE DE LA GUILLOTIERE	Remplacement de menuiseries extérieures sur rue.	40 000
07011	GROUPE SCOLAIRE MARC BLOCH	RUE MARC BLOCH	Pour réduire la chaleur pose d'occultants aux fenêtres donnant sur la cour intérieure sur 4 niveaux	50 000
07013	ECOLE MATERNELLE CRESTIN	RUE DOCTEUR CRESTIN	Rénovation des marches d'escalier extérieur. Entrée principale de l'école	9 000
07013	ECOLE MATERNELLE CRESTIN	RUE DOCTEUR CRESTIN	Remplacement de la régulation	15 000
07016	GROUPE SCOLAIRE JULIE-VICTOIRE DAUBIE	RUE VICTORIEN SARDOU	Remplacement du système de commande centralisé des volets roulants et BSO par un système décentralisé	25 000
07016	GROUPE SCOLAIRE JULIE-VICTOIRE DAUBIE	RUE VICTORIEN SARDOU	Réprise de la dalle du restaurant et du sol carrelé (la chape est soufflée)	30 000
08001	GROUPE SCOLAIRE LUMIERE	RUE DU PREMIER FILM	Remplacement régulation	15 000
08003	GROUPE SCOLAIRE COMBE BLANCHE	RUE PAUL CAZENEUVE	Réfection de la toiture du kiosque Maternel.	25 000
08003	GROUPE SCOLAIRE COMBE BLANCHE	RUE PAUL CAZENEUVE	Réfection partielle sur toiture maternelle	6 000
08003	GROUPE SCOLAIRE COMBE BLANCHE	RUE PAUL CAZENEUVE	Réfection d'un mur de clôture.	15 000
08005	GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT	RUE BATAILLE	Réfection de l'étanchéité des terrasses tranche 3	40 000
08005	GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT	RUE BATAILLE	Réfection de l'étanchéité de la toiture de la maternelle	45 000

08007	GROUPE SCOLAIRE JEAN MERMOZ	BOULEVARD PINEL	Réfection d'une partie de toiture (bac alu) sous entrée	8 000
08011	GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE	PLACE GENERAL ANDRE	Remplacement de 5 descentes EP	10 000
08012	GROUPE SCOLAIRE JEAN GIONO	RUE STEPHANE COIGNET	Remplacement armoire électrique de l'atelier éducation	10 000
08013	GROUPE SCOLAIRE ALAIN FOURNIER	RUE BERTY ALBRECHT	Remplacement des stores screen du restaurant par des stores à lamelles	20 000
08016	GROUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY	BOULEVARD DES ETATS UNIS	Travaux sur le SSI et isolation des locaux au sous sol suite à commission de sécurité	20 000
08017	GROUPE SCOLAIRE PHILIBERT DELORME	ROUTE DE VIENNE	Pose de 14 grilles de défense.	26 000
08247	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL EMILE VICTOR	RUE DES TUILIERS	Réfection toiture - tranche 1	30 000
09008	GROUPE SCOLAIRE HECTOR BERLIOZ	AVENUE BARTHELEMY BUYER	changement des fenêtres du logement du gardien	30 000
09008	GROUPE SCOLAIRE HECTOR BERLIOZ	AVENUE BARTHELEMY BUYER	changement de 4 fenêtres dans le logement au 4ième étage	29 000
09009	ECOLE MATERNELLE MAURICE CAREME	RUE DU BEAL	Réfection du tabouret du compteur d'eau plus changement de la trappe de visite	19 000
09024	GROUPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL	RUE JOSEPH FOLLIET	Remplacement de l'éclairage de la salle des maîtres par des luminaires basse consommation.	8 000
09025	GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET	RUE CHARLES PORCHER	Remplacement de conduites d'évacuation d'eau en vide sanitaire.	20 000
09343	GROUPE SCOLAIRE ANTONIN LABORDE	RUE DES DOCKS	Rénovation de la terrasse en bois du logement de la gardienne.	8 000
		<b>Total programme :</b>		<b>1796800</b>

<b>21-TPSOC863-P01</b>		<b>TIP Social</b>		
<b>EI</b>	<b>Nom EI</b>	<b>Adresse</b>	<b>Libellé Travaux</b>	<b>Total Prog.</b>
01069	IMMEUBLE CONDITION DES SOIES	RUE SAINT POLYCARPE	Remplacement des 2 portes d'accès à la cour gauche	10 000
03208	MAISON POUR TOUS GUILLOTIERE ET EAJE	RUE VENDOME	remplacement des systèmes d'ouverture mécaniques des ouvrants sur châssis de désenfumage	10 000
03208	MAISON POUR TOUS GUILLOTIERE ET EAJE	RUE VENDOME	Remplacement tuyau galvanisé par du multicouche du a de nombreuse fuite	50 000
06024	MAISON DE L ENFANCE BROTEAUX	RUE WALDECK ROUSSEAU	Reprise du réseau EP. Problème d'inondation régulière du sous-sol et réfection des locaux	35 000
07025	BAINS DOUCHES DELESSERT	RUE BENJAMIN DELESSERT	Réfection complète de l'étanchéité et isolation de la toiture terrasse y compris naissance eaux pluviales	40 000
07025	BAINS DOUCHES DELESSERT	RUE BENJAMIN DELESSERT	Réfection des joints des douches par des joints epoxy	11 000
08025	POLE PETITE ENFANCE PIERRE DELORE	RUE PIERRE DELORE	Mise en conformité de l'installation électrique.	4 000
08027	MAISON DE L ENFANCE MONPLAISIR	RUE DU PREMIER FILM	Remplacement des velux	25 000
09049	MJC DUCHERE	RUE DES ERABLES	réfection réseau eau usées en vide sanitaire	12 000
09053	CENTRE SOCIAL DE LA DUCHERE	AVENUE DU PLATEAU	remplacement cloture côté avenue	8 000
09274	CINE DUCHERE ET LOCAUX CNR	AVENUE ANDREI SAKHAROV	remplacement et sécurisation porte accès bureaux	5 000
09306	CENTRE SOCIAL PIERRETTE AUGIER	RUE ROQUETTE	Levée des réserves électriques	10 000
		<b>Total programme :</b>		<b>220 000</b>

21-TPSPO863-P01		TIP Sports Bâtiments		
EI	Nom EI	Adresse	Libellé Travaux	Total Prog.
01056	COMPLEXE SPORTIF GENERAL GIRAUD	COURS GENERAL GIRAUD	01/Traitement des bardages bois extérieur du boulodrome	80 000
02207	GYMNASE ET BIBLIOTHEQUE	RUE DE CONDE	Reprise de l'étanchéité de la couverture au niveau de l'antenne.	4 000
03037	PISCINE GARIBALDI	RUE GARIBALDI	changement des carrelages cassés sur plage du grand Bassin	40 000
03037	PISCINE GARIBALDI	RUE GARIBALDI	Remplacement cellules du poste de transformation	15 000
03038	COMPLEXE SPORTIF CHARIAL	RUE ANTOINE CHARIAL	« Remplacement du garde-corps extérieur qui donne sur l'issue de secours »	6 000
03038	COMPLEXE SPORTIF CHARIAL	RUE ANTOINE CHARIAL	Remplacement de la régulation	25 000
03039	GYMNASE PATRICK LAMY	RUE PAUL BERT	changement vasistas sur fenetre en fer sytème d'ouverture HS	40 000
03360	HALLE DE SPORT	BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE	Remplacement de 3 portes vitrées doubles vantaux en alu donnant sur l'extérieur du batiment	24 000
04036	GYMNASE RENE BAILLIEU	RUE PHILIPPE DE LASSALLE	Réparation d'un élément du mur de soutènement qui se déverse.	30 000
04069	BOULODROME DU CLOS DES CANUTS	IMPASSE GORD	Remplacement des trois issues de secours sur les jeux.	20 000
05115	STADE EDMOND LOCARD	RUE DOCTEUR EDMOND LOCARD	Changement des portes du vestiaires , du local gardien et du club house	10 000
06107	GYMNASE BELLECOMBE	AVENUE THIERS	Création d'un local dans le hall d'entrée du gymnase	30 000
07027	PALAIS DES SPORTS	AVENUE JEAN JAURES	Reprise des enrobés côté entrée dépôt	16 000
07027	PALAIS DES SPORTS	AVENUE JEAN JAURES	Création de 2 puisards dans galerie technique sous-sol et création de forme en maçonnerie	30 000
07027	PALAIS DES SPORTS	AVENUE JEAN JAURES	Reprise de la faïence des douches du vestiaire N°4	8 000
07029	CENTRE NAUTIQUE TONY BERTRAND	QUAI CLAUDE BERNARD	Travaux divers d'électricité, de faïence, de menuiserie, de serrurerie, curage et de maçonnerie	10 000
07073	GYMNASE DE LA GUILLOTIERE	RUE DU REPOS	Remplacement Chaudière plus tubage	20 000
07221	PARC DE GERLAND	ALLEE PIERRE DE COUBERTIN	Remplacement de 6 radiants (dont 3 inaccessibles) + 1 extracteur	50 000
08038	STADES EBRARD ET VUILLERMET	AVENUE PAUL SANTY	Démolition et reconstruction d'un mur qui menace de s'effondrer	20 000
08043	GYMNASE HENRI LONGCHAMBON	RUE STEPHANE COIGNET	Installation de rideaux métalliques sur les accès principaux du gymnase.	40 000
08114	GYMNASE REGINE CAVAGNOUD	RUE GENTON	Remplacement faux plafond par caillebotis	7 000
08163	GYMNASE MARCEL DARGENT	RUE PROFESSEUR PAUL SISLEY	Remplacement des verrières en polycarbonates (fuites)	60 000
08258	PARC ET STADE CLOS LAYAT	ROUTE DE VIENNE	Remplacement et adaptation des fermes imposte.	4 000
08258	PARC ET STADE CLOS LAYAT	ROUTE DE VIENNE	Réparation des fissures sur façade.	4 000
09064	COMPLEXE SPORTIF PIERRE AUDRY	RUE PIERRE AUDRY	mises aux normes electriques suite à rapport qualiconsult	14 000
09068	PISCINE DE VAISE	AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE	Remplacement de menuiseries extérieures du logement (vetustes)	30 000
09070	COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHERE	AVENUE ANDREI SAKHAROV	Rink   remplacement des puits de lumière et chassis de désenfumage	7 000
09070	COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHERE	AVENUE ANDREI SAKHAROV	Reprise de carrelage des plages suite pose hivernale (indispensable avant ouverture)	30 000
09073	ENSEMBLE SPORTIF DEUX AMANTS	RUE FRERE BENOIT	mise aux normes electriques suite au rapport Qualiconsult	13 000
09076	GYMNASE JEAN ZAY	RUE JEAN ZAY	Remplacement des aérothermes	35 000
09081	TERRAIN DE SPORT / CENTRE HORTICOLE BUYER	AVENUE BARTHELEMY BUYER	Mise aux normes électriques	4 000
09109	ENSEMBLE SPORTIF LA RHODIA	AVENUE BARTHELEMY BUYER	remise aux normes electriques sur le site	3 200
<b>Total programme :</b>				<b>729 200</b>

## 2021-REP-1 - Reprise des terrains concédés à titre temporaire, de terrains réservés aux sépultures générales et des cases de Columbarium (Direction Cimetières - Pôle Concessions)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 23 prairial AN XII relatif aux concessions de terrains dans les cimetières ;

Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 et l'instruction ministérielle du 30 décembre 1843 ;

Vu le règlement général sur la gestion des cimetières en date du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2016 ;

Considérant que dans l'intérêt et la bonne gestion des cimetières, il doit être procédé de manière régulière à la reprise des sépultures non renouvelées ;

Arrête :

Article Premier. - Concessions funéraires et Columbaria.

Au cours de l'année 2021, la Ville de Lyon reprendra les terrains de sépultures dans les cimetières de sa commune dont les concessions prenaient effet :

1° - pour 15 ans du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003,

2° - pour 30 ans du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1988,

3° - pour 50 ans du 1er janvier 1968 au 31 décembre 1968,

et qui n'ont pas été renouvelées dans les délais prescrits à l'article L 2223-15 du code général des collectivités territoriales.

Les concessionnaires ou leurs ayants droit qui voudront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés, devront en faire la demande à M. le Maire de Lyon – Mairie de Lyon – 69205 Lyon Cédex 01, et procéder au retrait dans les plus brefs délais.

Les cases Columbarium d'une durée de 15 ans dont les contrats ont été passés du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003 seront reprises par la Ville au cours de l'année 2021. Les cases d'une durée de 25 ans dont les contrats ont été passés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1993 seront reprises au cours de l'année 2021.

Art. 2. - Terrains généraux :

Les terrains réservés aux sépultures générales dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 inclus, sont repris par la Ville à l'échéance du délai de cinq ans d'inhumation.

Art. 3. - Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront rendus aux personnes justifiant de leurs droits qui déposeront au bureau du Conservateur du cimetière dans les trois mois précédant l'échéance, une demande de retrait sur papier libre adressée à M. le Maire de Lyon.

Art. 4. - L'Administration municipale ne sera, en aucun cas, responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet de travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Art 5. - Tous les signes funéraires de quelque nature qu'ils soient, non réclamés dans les délais ci-dessus indiqués, seront considérés comme appartenant au domaine privé de la Ville ; et en deviendront sa propriété dont elle disposera librement (vente ou destruction).

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville et M. le Directeur des cimetières de Lyon, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 1er février 2021

Pour le Maire de Lyon

L'Adjoint Délégué

Nicolas HUSSON

## Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38908	<b>Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Pierre Corneille Lyon 3 (stationnement)</b>	L'arrêté 2009RP10351 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	10/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38911	<b>Abrogation - Stationnement réservé sur rue Feuillat Lyon 3 (stationnement)</b>	L'arrêté 2021RP38647 du 05/02/2021, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	10/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38910	<b>Stationnement réservé rue Feuillat, côté Ouest, au Nord du n° 84 Lyon 8 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Feuillat(8), côté Ouest, au Nord du n°84. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route."	10/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la Mobilité Urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2260	Entreprise Eab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Viabert	trottoir impair Nord, entre le n° 38 et la rue des Charmettes	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
				Rue des Charmettes	trottoir pair Ouest, entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	
					entre le n° 99 et la commune de Villeurbanne	
				le stationnement des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	des 2 côtés de la chaussée, deux roues compris, entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	côté impair Nord entre le n° 38 et la rue des Charmettes				
2261	Entreprise Sept Vaulx	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Dussaussoy	sur 9 m en face de l'immeuble situé au n° 21	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2262	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Blanc	trottoir impair Est entre le n° 113 et la rue Louis Blanc	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
				Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 113 passage piétons provisoire	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	côté pair Sud entre la rue Tête d'Or et le n° 76	
				Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 65 passage piétons provisoire	
des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 113 passage piétons provisoire	côté impair Est entre le n° 113 et la rue Louis Blanc					
2263	Madame Fradet Vanessa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 20m au droit du n° 73	A partir du vendredi 26 mars 2021 jusqu'au dimanche 28 mars 2021, de 6h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2264	Entreprise Bouygues Es	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Pinel</b>	sur 30 m, au droit du n° 56	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2265	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur 90 m, au droit du n° 9	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2266	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue François Genin</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules se fera sur une chaussée très légèrement réduite		au droit du n° 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 42	
2267	Entreprises Eurovia - Ejl - Coiro - de Filippis - Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la rue Louis Pauifique	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Bellecordière</b>	entre la rue de la Barre et la rue Marcel Gabriel Rivière	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la rue Louis Pauifique	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2268	Entreprise Lca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m au droit du n° 5	A partir du samedi 13 mars 2021 jusqu'au mardi 13 avril 2021
2269	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	sur 9 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2270	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Elie Rochette</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2271	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite sauf accès résidence	<b>Rue Auguste Payant</b>	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 16	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur le boulevard Yves Farge	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
2272	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la bande cyclable à contresens devra être dévoyée et matérialisée par l'entreprise en charge des travaux	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 50 m, au droit du n° 50	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, au droit du n° 68	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit du n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 68	
					sur 50 m, au droit du n° 50	
					sur 30 m, au droit du n° 68	
					côté pair, entre le n° 50 et n° 56	
	côté pair, entre l'impasse des Pins et le n° 60 bis					
2273	Entreprise Bivert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	sur 15 m, au droit du n° 13	Le mardi 23 mars 2021
2274	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 36	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	
2275	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbans	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 13h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2276	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'eau et de l'assainissement	la bande cyclable à contresens sera réduite mais conservée	<b>Rue de la Charité</b>	entre le n° 17 et la rue Sainte Hélène	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Sainte Hélène et la rue de Fleurieu	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 17 et la rue Sainte Hélène	
2277	Entreprise Fanny Grue Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur la statue Equestre de la place Bellecour	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	sur un rayon de 20 m autour de la statue Equestre	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
2278	Entreprise Olivier Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Chambovet</b>	sur 40 m, en face du n° 22	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m en face du n° 22	
2279	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule technique immatriculé DZ 834 FJ seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du vendredi 19 mars 2021, 8h, jusqu'au jeudi 25 mars 2021, 8h
2280	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Victor Augagneur</b>	côté Est, entre le cours Lafayette et la rue Montebello	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 17h
2281	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir pour des engins de chantier	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	trottoir Est, sur 15 m au droit du n° 235	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
					trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la place des Pavillons la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit des engins de levage	
2282	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grenette</b>	sur 10 m, entre le n° 9 et le n° 11	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 9h à 16h
2283	Entreprise Zacharie Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Archers</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 9	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2284	Entreprise Construction Vpc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2285	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une chambre télécom	la bande cyclable sera déviée et conservée en permanence	<b>Pont de la Guillotière</b>	sens Ouest/Est, sur 10 m au droit du quai Gailleton	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 9h à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		trottoir Sud, sur 15 m à l'Est du quai Gailleton	
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
2286	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Cours Eugénie</b>	entre le n° 50 et l'avenue Lacassagne	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 50 et l'avenue Lacassagne	
2287	Entreprise Les Jardins de Gally Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un mur végétalisé à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Michel Félizat</b>	trottoir Est, entre le n° 11 et le n° 13	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et le n° 13	
2288	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mercière</b>	sur 10 m, au droit du n° 50	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Brest</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	
2289	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	<b>Rue de la Meuse</b>	trottoir Est, au droit de l'engin de levage, entre le n° 1 et n° 3	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 1 et le n° 3	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue de Moselle et la rue Professeur Nicolas	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 1 et le n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 1 et le n° 3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2290	Entreprise Olivier Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Balme</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021
2291	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise sur le stationnement interdit gênant	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	sur 30 m de part et d'autre du n° 3	Le jeudi 25 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le stationnement pour un engin de levage sera autorisé sur trottoir			
2292	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de poteau incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	sur 20 m, au droit du n° 67	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021
				<b>Rue Henri Germain</b>	sur 20 m, au droit du n° 19	
				<b>Rue Professeur Florence</b>	entre le n° 15 et le n° 19	
				<b>Rue Bonnand</b>	sur 20 m, au droit du n° 1	
2293	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée en complément de l'opération sur la rue Jean François Raclet	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue André Bollier</b>	trottoir Sud, entre le n° 106 et l'avenue Jean Jaurès	Le jeudi 25 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Clément Marot et l'avenue Jean Jaurès	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 106 et l'avenue Jean Jaurès	Le jeudi 25 mars 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Clément Marot	Le jeudi 25 mars 2021, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
2294	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	Le jeudi 25 mars 2021, de 8h à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2295	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Félix Mangini</b>	côté Ouest, entre la rue des Muriers et la rue Henri Lafoy	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la rue des Muriers et la rue Henri Lafoy	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 18h à 7h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue des Muriers et la rue Henri Lafoy	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2296	Entreprise Gozard Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Gozard Elagage	<b>Rue Bancel</b>	sur l'ensemble du parking, face n° 42	Le mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur le parking, partie Nord et Est, sur 40 m face n° 42	
2297	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	sur la contre allée accès dépose minute	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2298	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Delore</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 80	Le samedi 20 mars 2021, de 8h à 14h
2299	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Rize</b>	sur 20 m, au droit du n° 30	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2301	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Germain</b>	entre la rue Sainte Geneviève et la rue Bellecombe	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sainte Geneviève et la rue Bellecombe	
2302	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérés	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 28	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre du n° 28	
2303	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 51	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 8h à 16h
2304	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 159	Le lundi 15 mars 2021
2305	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	sur 11 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
2306	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 7h à 19h
2307	Madame Laure Druetta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Edouard Millaud</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021
2308	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Comeille</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2309	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Chazière</b>	côté Ouest parc de la Cerisaie, entre les n° 25 et 32	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2310	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Clos Savaron</b>	côté pair Nord, entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2311	Métropole de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jérôme Dulaar</b>	partie comprise entre la rue Henri Gorjus et la rue Denfert Rochereau	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
2312	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	sur 10 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2313	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'un camion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Florence</b>	entre le n° 35 et la rue Trarieux	Le lundi 15 mars 2021
2314	Monsieur Demathieu Bard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton à l'aide d'un camion	la circulation sur la voie de bus sera interrompue	<b>Avenue Tony Garnier</b>	voie réservée bus sens Est/Ouest, sur 50 m au droit du n° 21	Le lundi 15 mars 2021, de 5h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement pour un véhicule poids lourd de l'entreprise Demathieu Bard sera autorisé			
2315	Entreprise Akesa Copro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de lavage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Duquesne</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 64	Le jeudi 18 mars 2021, de 6h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Michel Perret</b>	côté impair Est, sur 15 m au Sud de la rue Duquesne	
				<b>Rue Duquesne</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 64	
2316	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Cours Eugénie</b>	entre le cours Docteur Long et la place du Château	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	des deux côtés, entre le n° 82 et le cours Eugénie	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
2317	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Place Chardonnet</b>	dans son intégralité	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2318	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint Antoine</b>	entre le n° 1 et le n° 20	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf jours de Marché		des deux côtés, entre le n° 1 et le n° 20	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021
2319	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grenette</b>	sur 20 m, face au n° 2	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m face au n° 2	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021
2320	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Valdo</b>	dans les deux sens de circulation entre la rue Simon Jallade et le n° 174, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2321	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	le long de l'immeuble Le Président au droit du n° 42	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au samedi 20 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	le long de l'immeuble le Président	
				<b>Avenue Georges Pompidou</b>	le long de l'immeuble Le Président au droit du n° 42	
2322	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Docteur Long</b>		A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2323	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de l'Annonciade</b>	au droit du n° 26, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
2324	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Paul Chenavard et la rue Pleney, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 12h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Paul Chenavard et la rue Pleney	
2325	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Chemin de Choulans</b>	sur 20 m, au droit du n° 195	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2326	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée de Loyasse</b>	sur 20 m, au droit du n° 4, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2327	Entreprise Staltp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès carrossable à un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, sur 10 m face au n° 131	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au dimanche 18 avril 2021
2328	Entreprise Patrick Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Coustou</b>	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2329	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la Martinière</b>	sur la zone de desserte située au droit du n° 11	Le lundi 15 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2331	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule technique immatriculé DZ 834 FJ seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du jeudi 18 mars 2021, 18h, jusqu'au jeudi 25 mars 2021, 10h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2332	Entreprise la Maison Barbet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération Aidons-les, ils sont notre futur	l'accès et le stationnement d'un camion réfrigéré et des installations seront autorisés	<b>Place Maréchal Lyautey</b>		Les samedi 13 mars 2021 et samedi 20 mars 2021, de 9h à 15h
						Le samedi 27 mars 2021, de 9h à 15h
			une distribution de repas aux étudiants sera autorisée			Les samedi 13 mars 2021 et samedi 20 mars 2021, de 11h à 14h
						Le samedi 27 mars 2021, de 11h à 14h
2333	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une modification expérimentale du sens de circulation des véhicules	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens «Est-Ouest»	<b>Place Bénédicte Tessier</b>	chaussée Sud, contre-allée comprise	A partir du mercredi 10 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens «Nord-Sud»		chaussée Est, contre-allée comprise	jusqu'au vendredi 30 avril 2021
2334	Entreprise Slam Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 99	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au dimanche 11 avril 2021
2335	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Terme</b>	au droit des n° 2 et 2 bis, lors des phases de présence et d'activité du service	A partir du jeudi 11 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 2 et 2 bis	
2336	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des deux roues et engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 38	Le lundi 15 mars 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vauban et la rue Fournet	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 38	Le lundi 15 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2337	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jérôme Dulaar</b>	partie comprise entre la rue Henri Gorjus et la rue Denfert Rochereau	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 13h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Henri Gorjus	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2338	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Duquesne</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 36	Le mardi 16 mars 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre la rue Dugesclin et la rue Boileau	Le mardi 16 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m au droit de l'immeuble situé au n° 36	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
2339	Entreprise Premys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Michel</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2340	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès et dépôt de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté pair, sur 30 m de part et d'autre du n° 168 face au n° 173, au droit de la nouvelle voirie dénommée Chantal Sandrin	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 5 avril 2021
2341	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	trottoir Est, sur 10 m au droit du n° 33	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m de part et d'autre du n° 33	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2342	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	sens Est/Ouest, entre le n° 53 et le n° 47	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 53 et le n° 47	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2343	Entreprise Pconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Perrod</b>	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au samedi 27 mars 2021
2344	Entreprise Solair et Associe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	sur 15 m, au droit du n° 54	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021
2345	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Garibaldi</b>	sur la contre allée, au droit de la tour Incity	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
				<b>Rue Auguste Comte</b>	sur 10 m au droit du n° 43	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2346	Association Run In Spirit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive Run In Spirit	une marche, sur les trottoirs, dans le strict respect du code de la route sera autorisée	Rue Mandelot		
				Rue Juiverie		
				Montée Saint Barthélémy		
				Rue Professeur Pierre Marion		
				Rue des Chevaucheurs		
				Rue de Trion		
				Place Saint Jean		
				Montée des Carmes Déchaussées		
				Rue Tramassac		
				Rue de la Loge		
				Rue des Farges		
				Rue de la Brèche		
				Place de Fourvière		
				Chemin du Viaduc		
				Montée Nicolas de Lange		
				Rue Vide Bourse		
				Rue des Anges		
				Rue de l'Antiquaille		
				Rue Saint Irénée		
				Chemin de Montauban		
				Montée du Télégraphe		
				Montée du Gourguillon		
				Rue du Boeuf		
Rue des Macchabées						
Rue Cardinal Gerlier						
Place des Minimes						
Rue de la Bombarde						
Place Neuve Saint Jean						
Rue Roger Radisson						
Place Saint Irénée						
Rue de Gadagne						
Place Paul Duquaire						
Rue du Palais de Justice						
2347	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de communication le retour des trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse aux piétons	la réalisation d'une fresque à la bombe à craie sera autorisée sur le trottoir	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	au droit du n° 160	Le samedi 20 mars 2021, de 6h30 à 9h
2348	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au dimanche 18 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2349	Entreprise Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 99	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au dimanche 11 avril 2021
2350	Entreprise Sarl Rhône Réseaux Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 84	Le lundi 15 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
2351	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de la Croix Rousse</b>	allée Est sens Sud/Nord, entre le n° 22 et la rue d'Austerlitz	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée Est, entre le n° 22 et la rue d'Austerlitz	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
					côté Nord, entre le n° 10-11 et 12	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2352	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Guy</b>	entre le cours Albert Thomas et la rue Docteur Bonhomme	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	entre la rue du Palais d'Été et le cours Albert Thomas	
				<b>Rue Guy</b>	entre le cours Albert Thomas et la rue Docteur Bonhomme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	des deux côtés, entre le n° 19 et le cours Albert Thomas	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h à 16h30
2353	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 10 m, au droit du n° 16	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au dimanche 18 avril 2021
2354	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	Le vendredi 19 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2355	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Terme</b>	au droit des n° 2 et 2bis, lors des phases de présence et d'activité du service	A partir du jeudi 11 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 2 et 2 bis	
2356	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Charles Richard</b>	entre la rue Antoinette et la rue Julien	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Julien</b>	sur 30 m, au droit du n° 15	
				<b>Rue Charles Richard</b>	côté impair, entre la rue Antoinette et la rue Julien	
				<b>Rue Julien</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 15	
2357	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellecour</b>	sur 12 m, au droit du n° 25, sur l'aire de desserte	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au dimanche 4 avril 2021
2358	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	côté pair Sud, entre la rue Dumont d'Urville et l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
				<b>Rue Dumont d'Urville</b>	côté impair Ouest, entre le n° 3 et la rue d'Ivry	
2359	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus	<b>Quai des Célestins</b>	entre le quai Saint Antoine et le pont Bonaparte	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
2360	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue le Royer</b>	côté Sud entre Saxe et la rue Vendôme	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue de Saxe angle Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2361	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 38	Le lundi 15 mars 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vauban et la rue Fournet	
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 38
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Le lundi 15 mars 2021	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2362	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Trarieux</b>	sur 30 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 1	
2363	Entreprise Sogea Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Antonin Laborde</b>	entre la rue Joannes Carret et la rue des Docks	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2364	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jean-Pierre Levy</b>	du n° 1 au n° 3	Les mardi 23 mars 2021 et jeudi 8 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2365	Entreprise Essentiel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Claudius Colonge</b>	sur 40 m, au droit du n° 23	Le mardi 23 mars 2021, de 6h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2366	Entreprise Saunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tobie Robatel</b>	sur 5 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2367	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue André Bollier</b>	trottoir Nord, face n° 12	Le lundi 15 mars 2021, de 6h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le boulevard Yves Farge et l'avenue Leclerc	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché du boulevard Yves Farge	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
2368	Entreprise Emmaüs Vénissieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bannière</b>	sur 20 m, au droit du n° 21	Le mercredi 24 mars 2021, de 13h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2369	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
2370	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	entre l'accès au n° 2 et l'entrée Charretière de la résidence André Allix	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		sur des emplacements de stationnement situé entre l'accès au n° 2 et l'entrée Charretière de la résidence André Allix	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2371	Entreprise Compagnie des Télécoms et Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Garibaldi	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 22h à 6h
2372	Entreprise Geotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tramassac</b>	sur le trottoir situé en face des n° 1 à 7	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 1 à 7	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		en face des façades des n° 1 à 7, sur 4 emplacements	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2373	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	sur 15 m, au droit du n° 53	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au dimanche 21 mars 2021
2374	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la ligne de Métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Chevaux</b>	au droit des n° 42 à 50	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2375	Entreprise Batisante Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façades à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Richard</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le vendredi 19 mars 2021, de 8h à 17h30
2376	Entreprise Serio Dias	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sauf riverains et véhicules de sécurité la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Georges</b>	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine au droit de la zone de chantier un cheminement de déviation sera matérialisé par le demandeur de part et d'autre de la zone de chantier entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine entre les n° 68 et 114	Le lundi 15 mars 2021, de 9h à 16h
2377	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'une chambre télécom sur trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la piste cyclable à contresens devra rester libre de circulation en permanence le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	<b>Place Antonin Gourju</b>	voie Sud, sur 10 m entre la rue du Plat et le quai Tilsitt entre le quai Tilsitt et la rue du Plat voie Sud, sur 10 m entre la rue du Plat et le quai Tilsitt trottoir Sud, sur 15 m à l'Est du quai Tilsitt	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021, de 9h à 15h30
2378	Entreprise la Société de Production Inconnita Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long métrage	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Dansard</b>  <b>Grande rue de la Guillotière</b>	entre le cours Gambetta et la grande rue de la Guillotière côté impair, au droit de la partie comprise entre le cours Gambetta et le n° 19 côté pair, au droit de la partie comprise entre le cours Gambetta et le n° 6 côté impair, au droit de la partie comprise entre la rue Gilbert Dru et le n° 47 côté pair, au droit de la partie comprise entre la rue Gilbert Dru et le n° 32	Le mardi 23 mars 2021, de 9h à 19h Le mardi 23 mars 2021, de 9h30 à 16h30 A partir du lundi 22 mars 2021, 19h, jusqu'au mardi 23 mars 2021, 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2379	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>		Le jeudi 18 mars 2021, de 19h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pouteau</b>	entre la rue Imbert Colomès et la rue Burdeau	
2380	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des cycles s'effectuera dans la voie de circulation générale	<b>Cours Suchet</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 14 et le n° 20	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre le n° 20 et le n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 14 et la rue Denuzière	
2381	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des bus et des cycles sera interdite dans le couloir bus	<b>Quai Maréchal Joffre</b>	entre la rue de Condé et la place Gensoul	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des cycles s'effectuera dans la voie de circulation générale			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2382	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Trarieux</b>	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021, de 9h à 16h
				<b>Rue René et Marguerite Pellet</b>	entre la cours Albert Thomas et la rue Trarieux	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Trarieux</b>	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	
				<b>Rue René et Marguerite Pellet</b>	entre la cours Albert Thomas et la rue Trarieux	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Florence</b>	côté pair, entre le n° 54 et n° 58	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021, de 7h30 à 16h30	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2383	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera autorisée à contre sens	<b>Rue Rachais</b>	sens Est/Ouest, entre la rue André Philip et la rue Duguesclin	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
2384	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur un réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, entre le n° 23 et n° 25	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au jeudi 18 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un cheminement piéton devra être maintenu en permanence			
2385	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Inkermann</b>	entre la rue de la Viabert et la rue Germain durant les phases de présence et d'activités de l'entreprise	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules auront l'interdiction de tourner à gauche	<b>Rue Sainte Geneviève</b>	des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Viabert	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2386	Entreprise Delecruz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Childebert</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2387	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Place Paul Duquaire</b>		Le vendredi 19 mars 2021, de 14h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênants	<b>Quai Romain Rolland</b>	sur 10 mètres au droit du n° 17	A partir du jeudi 18 mars 2021, 17h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 18h30
2388	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Repos</b>	entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	au débouché sur la rue de la Madeleine			
2389	Entreprise Sftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Danton</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au lundi 12 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
2390	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de 2 portiques de hauteur sous un ouvrage d'art	la circulation des piétons sera interdite en alternance	<b>Avenue du Plateau</b>	trottoir Nord ou trottoir Sud, de part et d'autre de l'ouvrage situé sous l'immeuble à hauteur du n° 241	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		de part et d'autre de l'ouvrage situé sous l'immeuble à hauteur du n° 241		
2391	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 21 avril 2021	
2392	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Françoise Giroud</b>	entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Jousot	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Jousot							
2393	Entreprise Bahadourian Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Épée</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021	
2394	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Moselle</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud du n° 36	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10				entre le n° 36 et l'avenue Général Frère
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 7h30 à 17h							
2395	Entreprise Colas Rail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de maintenances sur la plateforme tramway	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Jean XXIII</b>	sur le carrefour avec l'avenue des Frères Lumière et la place d'Arsonval	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 22h à 6h	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2396	Entreprise Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rivet</b>	sur 15 m au droit des n° 6 à 8	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
2397	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	<b>Rue Edouard Nieupart</b>	trottoir Ouest et Est, sur 20 m entre le n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m entre le n° 1 et le n° 3	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m entre le n° 1 et le n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2398	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Masson</b>	sur 35 m, sur le trottoir Est, depuis la montée des Carmélites	A partir du samedi 13 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
			les véhicules lourds quittant l'emprise de chantier auront l'obligation de tourner à droite		au débouché sur la montée des Carmélites	
2399	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	trottoir Sud, sur 35 m face n° 56	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 35 m au droit du n° 56	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au droit du n° 56	
2400	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>		Le lundi 22 mars 2021, de 13h à 16h30
				<b>Rue Pouteau</b>	entre la rue Imbert Colomès et la rue Burdeau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur 25 mètres au droit de la partie entre le n° 43 et n° 49 à l'Est de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du vendredi 19 mars 2021, 19h, jusqu'au lundi 22 mars 2021, 22h
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 mètres au droit du n° 2 sur 10 mètres au droit du n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2401	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de Trion</b>	sur 15 m chaussée Sud	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au lundi 12 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Place de Trion</b>	sur 13 m côté Sud de la chaussée Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Favorite</b>	sur la chaussée et le trottoir situés en face des n° 6 à 12	
				<b>Place de Trion</b>	chaussée Sud emplacement de taxis compris	
				<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B	
2402	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue de la Moselle</b>	sur 30 m au Sud du n° 36	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du n° 36 au droit de l'emprise de construction
2403	Entreprises Terideal - Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	trottoir Nord, entre la rue Rachais et la rue André Philip	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans les deux sens		entre la rue Rachais et la rue André Philip	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rachais et la rue André Philip	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2404	Entreprise Nassare & Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pareille</b>	entre la rue de la Martinière et la zone de chantier située au n° 15	A partir du samedi 13 mars 2021 jusqu'au lundi 5 avril 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation		entre la rue Bouteille et la rue de la Martinière	
2405	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	au droit du n° 50	Le samedi 20 mars 2021, de 19h à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		20 mètres sur l'aire de livraison située au droit du n° 50	A partir du vendredi 19 mars 2021, 17h, jusqu'au samedi 20 mars 2021, 21h
2406	Entreprise Pnb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 14	Le lundi 15 mars 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	Le lundi 15 mars 2021
2407	Ecole de Cinéma et de l'audiovisuel Cinécrétis - Monsieur Tom Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur 4 emplacements en épi en face du n° 32	Les mardi 30 mars 2021 et mercredi 31 mars 2021, de 6h à 20h
				<b>Quai Rambaud</b>	côté Est, sur les 20 premiers mètres situés au Sud de la rue Dugas-Montbel	Les jeudi 1 avril 2021 et vendredi 2 avril 2021, de 6h à 20h
				<b>Place Bellevue</b>	sur 15 mètres au droit du n° 1	Les mardi 30 mars 2021 et mercredi 31 mars 2021, de 6h à 20h
2408	Entreprise Only Toit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de pic anti-pigeons à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Camille Roy</b>	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 7	Le mercredi 17 mars 2021, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	
2409	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée au droit de l'élagage par du personnel de l'entreprise Chazal	<b>Place Jean Macé</b>	trottoir Ouest, face n° 14	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Sud/Nord, face au n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, sur 15 m face au n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2410	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Rue Emile Combes	trottoir Nord et Sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30
				Rue Xavier Privas	trottoir Ouest et Est, sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Emile Combes	sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	
				Rue Xavier Privas	sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Emile Combes	sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	
				Rue Xavier Privas	sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Combes	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	
				Rue Xavier Privas	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
2411	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Rue Victor de Laprade	trottoir Ouest et Est, entre le n° 8 et l'avenue Rockefeller	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 8 et l'avenue Rockefeller	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2412	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Eugène Pons	trottoir pair, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		côté impair, entre la rue des Trois Enfants et le n° 47	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2413	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	<b>Rue Victor de Laprade</b>	trottoir Ouest et Est, entre le n° 8 et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 8 et l'avenue Rockefeller	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2414	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	<b>Rue de la Charité</b>	entre la rue Sainte Hélène et la rue Laurencin	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 8h à 16h
				<b>Rue Sainte Hélène</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	entre la rue Sainte Hélène et la rue Laurencin	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2415	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	<b>Rue Emile Combes</b>	trottoir Nord et Sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Xavier Privas</b>	trottoir Ouest et Est, sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Emile Combes</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Xavier Privas</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
					sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	
				<b>Rue Emile Combes</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Xavier Privas	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Xavier Privas</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Emile Combes	
2416	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Agnan</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le lundi 22 mars 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2417	Entreprise TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	tout le long de l'immeuble, au droit du n° 117	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
2418	Entreprise Ads	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Viabert</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2419	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Etienne Jayet</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 6	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 6	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 6	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
2420	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécom	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Quai Romain Rolland</b>	à l'extrémité Nord de l'esplanade du marché de la création située en face de la place Ennemond Fousseret	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur l'esplanade du marché de la création	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		à l'extrémité Nord de l'esplanade du marché de la création située en face de la place Ennemond Fousseret	
2421	Entreprise Comptoir du Revêtement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Trion</b>	sur 10 m, au droit du dépôt de matériaux situé au n° 69	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 69	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2422	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécom	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Quai Fulchiron</b>	sur le trottoir situé en face du n° 1	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 1 lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les cycles auront obligation de quitter la voie réservée	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé en face du n° 1	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
2423	Entreprise Bourneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 2, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021, de 7h à 19h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tramassac</b>	sur 10 m, en face du n° 3	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2424	Entreprise Lenoir Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	sur 20 m au droit du n° 174/176	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2425	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai André Lassagne</b>	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021
2426	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Professeur Pierre Marion</b>	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au samedi 27 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la montée du Chemin Neuf	
2427	Entreprise Eiffage Energies Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de télécom pour l'entreprise Orange	la circulation des riverains se fera à double sens de part et d'autre du n° 14, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	<b>Rue Philippe Gonard</b>	entre le cours Général Giraud et la rue Duroc	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 14	
			la circulation des véhicules sera interdite de 08h00 à 15h00		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2428	Etablissement la Clinique de la Sauvegarde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon fonctionnement d'un centre de vaccination covid19	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Sources</b>	dans sa partie en impasse située à l'Ouest du n° 29	A partir du lundi 5 avril 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 8h à 17h30
						A partir du lundi 12 avril 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021, de 8h à 17h30
						A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 8h à 17h30
2429	Entreprise Rmf Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bonnefond</b>	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue des Peupliers</b>	des deux côtés, entre la rue Antoine Lavolette et le n° 11 fond de l'impasse	
				<b>Rue Lamartine</b>	des deux côtés, entre la rue du Docteur Long et la rue Bonnefond	
2430	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de Trion</b>	sur 15 m chaussée Sud	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au lundi 12 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
				<b>Place de Trion</b>	sur le trottoir situé en face des n° 4 à 14 B, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Place de Trion</b>	sur 13 m côté Sud de la chaussée Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Favorite</b>	sur la chaussée et le trottoir situés en face des n° 6 à 12	
				<b>Place de Trion</b>	chaussée Sud emplacement de taxis compris	
				<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B	
2431	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation pour le compte de l'entreprise Confort Suites	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 31	Les lundi 15 mars 2021 et mardi 16 mars 2021, de 8h30 à 17h
2432	Entreprise Baudoux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne (auto-1537/21)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Colette</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	Le mercredi 17 mars 2021
2433	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Saint Cyr</b>	sens Nord/Sud, chaussée Ouest, entre la rue du Bourget et la rue Rhin et Danube	Le jeudi 18 mars 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2434	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau eau potable	la circulation sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	bande cyclable sens Est/Ouest, sur 25 m au droit du n° 66	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 25 m, au droit du n° 66	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 66	
2435	Entreprise Cogepa Dm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2436	Entreprise Asf Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 55	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021
2437	Entreprise Boulanger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Champier</b>	côté Est, sur l'aire de livraison, sur 20 m au Sud de la place des Cordeliers	Le jeudi 18 mars 2021
2438	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Quai Raoul Carrié</b>	entre la rue Malibrant et la rue Pont Cotton	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 13h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue Pont Cotton	
			les feux tricolores seront mis au clignotant par les services de la Métropole sur le carrefour suivant			
2439	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Bonaventure</b>	côté Nord, entre la rue du Président Carnot et la rue Grôleé	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021, de 7h30 à 16h30
2440	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 176	Le mercredi 17 mars 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2441	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	côté pair Est, entre l'immeuble situé au n° 14 et la rue Grataloup	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au jeudi 18 mars 2021, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Grataloup</b>	côté impair Sud, au droit de l'immeuble situé au n° 7 et 9	
				<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	côté pair Est, entre l'immeuble situé au n° 14 et la rue Grataloup	
				<b>Rue Grataloup</b>	côté impair Sud, au droit de l'immeuble situé au n° 7 et 9	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2442	Entreprise Galien Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 252	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2443	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	trottoir Ouest, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	Le mercredi 17 mars 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	Le mercredi 17 mars 2021, de 18h30 à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	Le mercredi 17 mars 2021
2444	Monsieur Jonathan Meskel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laurencin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au dimanche 18 avril 2021
2445	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre-sens	<b>Rue Marc Antoine Petit</b>	entre le cours Charlemagne et le n° 3	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Place de l'Hippodrome</b>	côté Nord, sur 50 m à l'Est du cours Charlemagne	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marc Antoine Petit</b>	entre le cours Charlemagne et le n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté place de l'Hippodrome, en face des n° 1 à 3	
2446	Entreprises Eurovia - Ejl - Coiro - de Filippis - Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
				<b>Rue Bellecordière</b>	entre la rue de la Barre et la place de l'Hôpital	
				<b>Rue Louis Paufigue</b>	entre la place de l'Hôpital et la rue de la République	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	
2447	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Duquesne</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 36	Le mardi 16 mars 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/ Est, entre la rue Duquesne et la rue Boileau	Le mardi 16 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, au droit de l'immeuble situé au n° 36	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2448	Entreprises Ejl-Eurovia-Coiro-Defilippis-Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jean de Tourmes</b>	entre la rue Président Edouard Herriot et la place de la République	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
				<b>Jacques Stella</b>	entre la place de la République et la rue Grôlée	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jean de Tourmes</b>	entre la rue Président Edouard Herriot et la place de la République	
				<b>Jacques Stella</b>	entre la place de la République et la rue Grôlée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tourmes</b>	sur 20 m, à l'Ouest de la place de la République	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 7h à 17h
2449	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bois de la Caille</b>	côté impair Ouest, entre le n° 13 et 21	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
2450	Entreprises Eurovia - Ejl - Coiro - de Filippis - Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Bellecordière</b>	entre la rue de la Barre et la rue Marcel Gabriel Rivière	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la rue Louis Paufique	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021, de 7h à 17h
2451	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Masséna</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 29	Le mercredi 17 mars 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2452	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Vendôme</b>	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 110	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2453	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Masséna</b>	trottoir pair Ouest entre le n° 120 et le cours Lafayette	Le mercredi 17 mars 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la rue Robert et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Robert et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Ouest entre le n° 120 et le cours Lafayette	Le mercredi 17 mars 2021
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Robert	Le mercredi 17 mars 2021, de 8h à 18h
2454	Entreprise Groupe Goyer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un vitrage à l'aide nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 108	Le mercredi 17 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2455	Entreprise Rampon Jean-Paul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 34	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2456	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	sur 15 m, au droit du n° 20	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
2457	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Charité</b>	trottoir pair, entre la rue Sainte-Hélène et la rue Laurencin	Le jeudi 18 mars 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Sainte-Hélène et la rue Laurencin	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2458	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom Orange	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	trottoir impair entre le n° 7 et l'avenue du Point du Jour, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 7 et l'avenue du Point du Jour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 7 et l'avenue du Point du Jour	
2459	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Maréchal Joffre</b>	trottoir Ouest, sur 20 m entre la place Gensoul et le pont Kitchener Marchand	Le vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		voie d'accès au pont Kitchener Marchand	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2460	Entreprise Gantellet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une passerelle piétonne	la circulation des piétons sera interdite	<b>Passerelle du Petit Collège</b>	dans les deux sens de circulation, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 8h30 à 16h30
2461	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau EDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Pépinières</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 18 mars 2021, de 12h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Benoist Mary</b>	sens Ouest-Est, entre le n° 71 et la rue des Pépinières	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Pépinières</b>	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 18	
2462	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égout	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Dupont</b>	sur le trottoir impair entre la rue Marie Anne Leroudier et la rue Dominique Perfetti, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du jeudi 18 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Marie Anne Leroudier et la rue Dominique Perfetti, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marie Anne Leroudier et la rue Dominique Perfetti	
2463	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	côté impair Nord, entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	Le jeudi 18 mars 2021
2464	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interrompue, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	<b>Impasse du Point du Jour</b>	sur 20 m au Nord de l'avenue du Point du Jour, l'accès de riverains et des véhicules de sécurité sera rétabli si nécessaire	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 8h30 à 16h30
			le demandeur devra informer l'ensemble des riverains		des mesures de neutralisation du stationnement et de fermeture à la circulation selon les dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de l'avenue du Point du Jour	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2465	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Ney</b>	sur 30 m, au Sud de la rue Robert	A partir du vendredi 19 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Ouest, entre la rue Robert et le n° 104	
2466	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 56	Le vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
2467	Entreprise Agm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2468	Entreprise Pconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du vendredi 19 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
2469	Entreprise Soljev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
2470	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 24 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h43 à 16h30
2471	Entreprise Rac Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Petite rue de Monplaisir</b>	côté impair, sur 10 m entre le n° 3 et le n° 3 rue Edouard Rochet	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
2472	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 192	Le mercredi 24 mars 2021, de 9h à 17h
2473	Entreprise Del Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Valentin Coururier</b>	partie comprise entre la rue Ville-neuve et l'avenue Cabias	Le mercredi 17 mars 2021, de 13h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 19	
2474	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Chaponnay</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 124	Le mercredi 24 mars 2021, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2475	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Crillon</b>	côté pair Sud sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Sud sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52 -54	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
2476	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un nouveau plan de circulation et d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition de plusieurs bâtiments	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Deux Places</b>	trottoir Sud, entre la rue Sergent Michel Berthet et la place Saint Didier	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021	
				<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	trottoir Nord, entre la rue des Nouvelles Maisons et la rue Sergent Michel Berthet		
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Est/Ouest	<b>Rue des Deux Places</b>	entre la place Saint Didier et la rue Sergent Michel Berthet		
				la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	entre la rue des Nouvelles Maisons et la rue Sergent Michel Berthet	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 9h à 16h
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Deux Places</b>	côté pair, entre la rue Sergent Michel Berthet et la place Saint Didier	Le lundi 29 mars 2021
					<b>Place Saint Didier</b>	chaussée Est, entre la rue Saint Pierre de Vaise et la rue de la Conciergerie au droit du pignon Ouest de la crèche	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
				les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue des Deux Places</b>	au débouché sur la rue Sergent Michel Berthet	
2477	Entreprise Chazelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 83	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021	
2478	Entreprise Fonda-conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques sur parcelle privative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Antoine</b>	côté impair, entre le n° 51 et le n° 55	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021, de 7h à 18h	
2479	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Vieille</b>	sur 5 m, en face du n° 13	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021	
2480	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Etienne Richerand</b>	entre la rue Paul Bert et la rue d'Aubigny	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au jeudi 1 avril 2021, de 7h à 17h	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Paul Bert et la rue d'Aubigny		
2481	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	sur 10 m, en face du n° 20	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2482	Monsieur Julien Maitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour des travaux en façade sur cordes	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Aimé Collomb</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13/15	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021, de 7h à 17h
2483	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Nazareth</b>	entre la rue Saint Anne de Baraban et la place Ferrandière	Les lundi 22 mars 2021 et mardi 23 mars 2021, de 7h à 12h
2484	Entreprise Lenoir Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 16h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
2485	Entreprise Cpcp Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom pour une réparation de réseau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite une largeur minimum de 3 m devra être maintenue afin de permettre la giration des bus TCL	<b>Place de la Ferrandière</b>	sens Est/Ouest, sur 10 m au droit de la rue de la Cité	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 23h à 5h
2486	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Sainte Anne de Baraban</b>	entre la rue Frédéric Mistral et la rue Saint Eusèbe	Le lundi 22 mars 2021, de 7h30 à 12h
2487	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre le cours Gambetta et la rue Moncey	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 11h
2488	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 30 m, au droit du n° 75	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2489	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de pose d'une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue du Vingt Cinquième Rts</b>	sens Est/Ouest, entre la rue Saint Simon et le face n° 71	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2490	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation pour le compte de l'entreprise Comfort Suites	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 31	Le vendredi 19 mars 2021, de 8h30 à 17h
2491	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur poteau incendie 7292	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 79	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 17h
2492	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	<b>Quai du Commerce</b>	entre la rue du Bourget et la rue du Four à Chaux	Le vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2493	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	entre le n° 48 et le n° 58	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2494	Entreprise Valone Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 128	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au samedi 27 mars 2021
2495	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de réseau et branchement sur chambre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grenette</b>	sur 20 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2496	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix Rousse</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	Le jeudi 18 mars 2021, de 8h à 17h
2497	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Etienne Richerand</b>	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2498	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Jaboulay</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Jaboulay	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Jaboulay	
				<b>Rue Jaboulay</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Brigadier Voituret	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	au débouché sur la rue Chevreul	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 17h			
2499	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Serl	la circulation des piétons sera gérée en alternance de part et d'autre de la chaussée	<b>Avenue du Plateau</b>	sur 40 m de part et d'autre de la rue Denise Jousot	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	<b>Boulevard de la Duchère</b>	sur 50 m au Sud de l'avenue du Plateau	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	<b>Avenue du Plateau</b>	sur 40 m de part et d'autre de la rue Denise Jousot	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard de la Duchère</b>	sur 50 m au Sud de l'avenue du Plateau	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 9h à 16h
2500	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Albert Thomas</b>	sur 15 m, au droit du n° 1	Le vendredi 19 mars 2021
2501	Entreprise Spr Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue David</b>	sur 10 m, au Sud de l'avenue Félix Faure	A partir du mardi 23 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2502	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 122	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2503	Entreprise Proximag Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation d'une enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abbaye d'Ainay</b>	sur 20 m, au droit du n° 16	Le mardi 23 mars 2021
2504	Entreprise Reppelin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 68	A partir du vendredi 19 mars 2021 jusqu'au samedi 17 avril 2021
2505	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue de Gerland</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 144	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 9h à 16h30
			entre le n° 132 et la rue Jean Vallier			
			sur 20 m de part et d'autre du n° 144			
			entre le n° 132 et la rue Jean Vallier			
la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	entre le n° 132 et la rue Jean Vallier	sur 20 m de part et d'autre du n° 144	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021			
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	entre le n° 132 et la rue Jean Vallier	sur 20 m de part et d'autre du n° 144	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021			
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 144	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 132 et la rue Jean Vallier	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021			
2506	Entreprise Plomberie Semoun	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 122	Le vendredi 19 mars 2021, de 7h à 19h
2507	Monsieur Michel Jurine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place des Cordeliers</b>	sur le parvis de l'église Saint Bonaventure	Le mardi 23 mars 2021, de 7h à 17h
2508	Entreprises Eurovia - Ejl - Coiro - de Filippis - Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la rue Louis Pauifique	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
				<b>Rue Stella</b>	entre la place de la République et la rue Grólée	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Bellecordière</b>	entre la rue de la Barre et la rue Marcel Gabriel Rivière	
				<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la rue Louis Pauifique	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	entre la place de la République et la rue Grólée	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021, de 7h à 17h			
				<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la rue Louis Pauifique	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2509	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Villon</b>	entre le n° 92 et le n° 94	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence		bande cyclable, sens Sud/Nord, entre le n° 92 et le n° 94	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 92 et le n° 94	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 92 et le n° 94	
2510	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un réseau de pompage sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de Saint Cyr</b>	sur 50 m au Sud de la rue Emile Duport entre la rue Emile Duport et la rue du Bourget	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2511	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 21 avril 2021
2512	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'entrée et sortie d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Germain David</b>	côté impair, entre le n° 25 et n° 27	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h à 17h
2513	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue sur une largeur minimum de 1,40 m en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Nord, entre la rue Villon et le n° 279	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre la rue Villon et le n° 279 sur le terre plein central le long des voies du tramway	
2514	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tronchet</b>	sur 10 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 96	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2515	Entreprise Blanchet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte Hélène</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le jeudi 18 mars 2021, de 6h30 à 7h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
2516	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Sud, entre la rue Gilles de Gennes et la rue Saint Jean de Dieu	Le mardi 23 mars 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, chaussée Sud, entre la rue Gilles de Gennes et la rue Saint Jean de Dieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2517	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 62	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2518	Entreprise Europe et Communication	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 84	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au lundi 29 mars 2021
2519	Entreprise Asten et Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Pavillon</b>		A partir du lundi 22 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 2 avril 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Austerlitz</b>	entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Pavillon</b>		A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue d'Austerlitz</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange deux roues compris	
		<b>Rue du Pavillon</b>	côté pair Est			
2520	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Claude Bernard</b>	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au jeudi 15 avril 2021
2521	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	sur 15 m au droit du n° 19	Le mardi 16 mars 2021, de 7h30 à 17h30
2522	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Madeleine</b>	sur 20 m au droit du n° 19	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Sud/Nord, sur 20 m au droit du n° 19	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	
			un cheminement piéton sera maintenu en permanence au droit de la fouille		trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 19	
2523	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Professeur Morat</b>	de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre le n° 35 et le n° 41	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 35 et le n° 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 35 et le n° 41	
2524	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomas Blanchet</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2525	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Yves Farge</b>	entre le n° 152 et la rue André Bollier	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Nord/Sud, entre le n° 152 et la rue André Bollier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 152 et la rue André Bollier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 152 et la rue André Bollier	
2526	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Niepce</b>	trottoir Sud, entre le n° 7 et la rue Chazière	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Chazière et le n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Sud, entre la rue Chazière et le n° 7	
2527	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation à contresens des engins de chantier du demandeur sera autorisée et assurée par un homme-traffic	<b>Rue Saint Jean</b>	entre la place Neuve Saint Jean et la rue de la Bombarde	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
				<b>Rue de la Bombarde</b>	entre la rue Saint Jean et la rue du Bœuf	
				<b>Rue du Boeuf</b>	entre la place Neuve Saint Jean et la rue Tramassac	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, par tronçons successifs, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue du Palais de Justice</b>	lors de la phase de terrassement de la traversée de la chaussée	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 19h
				<b>Rue du Boeuf</b>	entre la place Neuve Saint Jean et la rue Tramassac	
				<b>Rue Saint Jean</b>	entre la place Neuve et la rue du palais de justice, lors de la phase de terrassement de la traversée de la chaussée	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Boeuf</b>	entre la place Neuve Saint Jean et le n° 28	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
				<b>Place Neuve Saint Jean</b>		
				<b>Rue Saint Jean</b>	entre les n° 31 à 42	
				<b>Rue du Palais de Justice</b>	au droit de la rue Saint Jean	
			la mise en place d'une base-vie et d'un dépôt de matériaux sera autorisée	<b>Rue de la Bombarde</b>	au droit du n° 17	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue du Palais de Justice</b>	sauf du vendredi 19h00 au lundi 07h00	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 19h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bombarde</b>	au droit du n° 17	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021			



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2528	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue au droit de la fouille	Rue Marc Bloch	trottoir Nord, entre la rue du Colombier et la rue Elie Rochette	A partir du mercredi 24 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 16 avril 2021, 17h
				Rue du Colombier	trottoir Ouest, entre le n° 24 et la rue Marc Bloch	
				Rue Elie Rochette	trottoir Ouest, entre le n° 28 et la rue Marc Bloch	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Colombier	entre le n° 24 et la rue Marc Bloch	
				Rue Elie Rochette	entre le n° 28 et la rue Marc Bloch	
			la circulation sur les voies réservées sera interrompue	Rue Marc Bloch	voies réservées, entre la rue du Colombier et la rue Elie Rochette	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marc Bloch	entre la rue du Colombier et la rue Elie Rochette	
				Rue Elie Rochette	entre le n° 28 et la rue Marc Bloch	
				Rue du Colombier	entre le n° 24 et la rue Marc Bloch	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marc Bloch	côté impair, entre la rue du Colombier et la rue Elie Rochette	
Rue du Colombier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 24 et la rue Marc Bloch					
Rue Elie Rochette	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et la rue Marc Bloch					
2529	Entreprise Arca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	au droit du n° 29	Le jeudi 18 mars 2021, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 29	
2530	Entreprise Travaux et Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Baleine		Le vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
2531	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une expérimentation d'urbanisme	la circulation des véhicules motorisés sera interdite et les espaces seront réglementés selon les règles de circulation associées aux voies vertes (Art R110-2 du code de la route)	Cours Charlemagne	chaussée Est et Ouest, partie comprise entre le quai Antoine Riboud et la rue Paul Montrochet	A partir du mercredi 24 mars 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
			les dispositifs de signalisation lumineuse suivant mis au noir		Carrefour Darse Sud	
					Carrefour traversée isolée au droit de la station du tramway	
2532	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 26	A partir du vendredi 19 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2533	Entreprise Mielly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue du Colombier</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 52	Le mercredi 24 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 52	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 52	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2534	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Chemin de Choulans</b>	sur le trottoir situé en face de la propriété au n° 131 à 157	Le vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges		sur 50 m au droit du n° 131 à 157	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
2535	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'un contrôle aérien sur une plantation d'arbres	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Raspail</b>	chaussée Est, trottoir Ouest, entre la rue d'Aguesseau et le face n° 10	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2536	Entreprise Etanchéité Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Crestin</b>	côté pair, sur 12 m au droit du n° 12	A partir du vendredi 26 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
2537	Entreprise Del Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Valentin Coururier</b>	partie comprise entre la rue Ville-neuve et l'avenue Cabias	Le jeudi 18 mars 2021, de 13h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2538	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	entre la rue Mazard et la rue Duhamel	Le jeudi 18 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		côté Ouest, entre la rue Mazard et la rue Duhamel	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir de bus		entre la rue Mazard et la rue Duhamel	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue Mazard et la rue Duhamel	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2539	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance et un exercice de sécurité	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	<b>Tunnel routier de la Croix Rousse</b>	tube mode doux et tube routier, dans les 2 sens de circulation	A partir du lundi 22 mars 2021, 21h, jusqu'au mardi 23 mars 2021, 6h
						A partir du mardi 23 mars 2021, 21h, jusqu'au mercredi 24 mars 2021, 6h
						A partir du jeudi 25 mars 2021, 21h, jusqu'au vendredi 26 mars 2021, 6h
						A partir du mercredi 24 mars 2021, 21h, jusqu'au jeudi 25 mars 2021, 6h
						A partir du mercredi 31 mars 2021, 21h, jusqu'au jeudi 1 avril 2021, 6h
						A partir du lundi 29 mars 2021, 21h, jusqu'au mardi 30 mars 2021, 6h
						A partir du mardi 30 mars 2021, 21h, jusqu'au mercredi 31 mars 2021, 6h
2540	Entreprise Michel Scalia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une banne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 69-71	A partir du mercredi 24 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021, de 7h à 19h
2541	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Unibail Centre Commercial Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 0h30 à 5h
				<b>Rue Servient</b>		
2542	Entreprise Plomberie Toesca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	Le mardi 23 mars 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2543	Entreprise la Grande Pharmacie des Voutes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un bar-num sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	<b>Cours Charlemagne</b>	au droit du n° 5	A partir du jeudi 1 avril 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 9h à 19h
2544	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Villette</b>	entre la rue de Bonnel et la rue d'Aubigny	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au jeudi 1 avril 2021, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au jeudi 1 avril 2021
2545	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Georges Kubler</b>	entre le n° 9 et la rue de la Tour du Pin des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et la rue de la Tour du Pin	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2546	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Garibaldi</b>	dans la contre allée réservée aux bus, sur 30 m au droit du n° 165	A partir du mardi 23 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
2547	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marie-Madeleine Fourcade</b>	sur la voie Nord au droit des immeubles entre la rue de Gerland et le n° 17	Le mardi 23 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès véhicules de secours			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Gerland</b>	côté pair, entre la rue Marie Madeleine Fourcade et la rue Pré Gaudry	
			le stationnement pour un engin de levage sera autorisé	<b>Rue Marie-Madeleine Fourcade</b>	sur la voie Nord au droit des immeubles entre la rue de Gerland et le n° 17	
2548	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de repose de mât d'éclairage public à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue du Bas de Loyasse</b>	trottoir Nord et Sud, entre la rue Pierre Audry et la montée de l'Observance	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 9h à 14h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pierre Audry et la montée de l'Observance	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2549	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Belges</b>	sens Est/Ouest, entre le n° 33 et 37	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Nord, entre le n° 33 et 37	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2550	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Général André</b>	entre l'avenue Viviani et le n° 30	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au samedi 10 avril 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au samedi 10 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et le n° 30	
2551	Entreprise Simatel Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 25 m, entre les n° 18 bis et 22	Le lundi 22 mars 2021, de 8h à 18h
					sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18 bis	A partir du mardi 23 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 8h à 18h
2552	Entreprise Obm Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lortet</b>	côté pair, sur 10 m à l'Est du n° 15 côté chantier de construction	A partir du jeudi 18 mars 2021 jusqu'au vendredi 24 septembre 2021
2553	Entreprise Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Inkermann</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 86-88	Le vendredi 19 mars 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2554	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Tuiliers</b>	sur 20 m, au droit du n° 24	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2555	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 51	Les mardi 23 mars 2021 et mercredi 24 mars 2021, de 10h à 18h
2556	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la bande cyclable devra être circulable en permanence	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 15 m, au droit du n° 82	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 82	
2557	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	sur 20 m, au droit du n° 49	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
2558	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur poteau incendie 6073	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 69	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h à 17h
				Rue Boileau	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 54-56	
2559	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 30 m, au droit du n° 43	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contresens		entre le n° 41 et 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, en face des n° 41 à 45	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 7h30 à 16h30
			un autre couloir bus et bande cyclable à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux.		sur 40 m, au droit du n° 43	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021, de 9h à 16h
2560	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sala	entre la rue de la Charité et la rue Sala	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m, au droit du n° 40	A partir du lundi 29 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021
<b>Registre de l'année 2021</b>						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

### Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Sperandio	Cédric	Attaché principal	Titulaire	01/03/2021	Secrétariat des Adjointes	Détachement - Stage
Hippias	Danatella	Adjoint technique	Titulaire	01/03/2021	Enfance	Détachement - Stage
Dubost	Marjolaine	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	01/01/2021	Enfance	Reclassement indiciaire
Wilthien	Anissa	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/01/2021	Enfance	Reclassement indiciaire
Stefanini	Fabrice	Adjoint technique	Contractuel	01/11/2020	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bechard	Alban	Adjoint technique	Stagiaire	15/12/2019	Sports	Arrêté rectificatif - Reprise des services antérieurs
Drevon	Thomas	Educateur des activités physiques et sportives	Stagiaire	15/02/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie B
Vaissette	Morgane	Educateur des activités physiques et sportives	Stagiaire	15/02/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie B

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le jeudi 25 mars 2021

### Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 5 mars 2021

DP 069 387 21 00441 déposée le 1er mars 2021 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 8 rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 1968 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Kong Chloé 8 rue des Girondins 69007 Lyon

DP 069 383 21 00442 déposée le 1er mars 2021 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 12 Rue de l'Est Lyon 3ème Superficie du terrain : 1003 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bompard Pierre 974 Route d'Argent 38510 Morestel

DP 069 384 21 00443 déposée le 1er mars 2021 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 12 rue Anselme Lyon 4ème Superficie du terrain : 1020 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Rochoir Marion

DP 069 385 21 00444 déposée le 1er mars 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Bellière Lyon 5ème Superficie du terrain : 48 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Souchère Corine 26 François Ferroussat 69630 Chaponost

DP 069 382 21 00445 déposée le 1er mars 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 19 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 692 m<sup>2</sup> - Demandeur : B2BA 19 place Carnot 69002 Lyon - Mandataire : M. Hernandez Sébastien

DP 069 383 21 00446 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 282 cours la Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : la Finition du Bâtiment 10 chemin de Saint Gobain 69190 Saint Fons - Mandataire : M. Guvercin Mustafa

DP 069 386 21 00448 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 452 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie de la Part Dieu 158 cours la Fayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Maréchal François

DP 069 381 21 00449 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 12 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 301 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Salhi Souleimane

DP 069 383 21 00450 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue du Docteur Rebatel Lyon 3ème Superficie du terrain : 1364 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Sayag Thomas

DP 069 387 21 00451 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Réfection de toiture et modification de façade - Terrain : 18 rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 154 m<sup>2</sup> - Demandeur : Artea Participations 28 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-Au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Lambert Julien

DP 069 382 21 00452 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boyer Eric 2 rue Franklin 69002 Lyon

DP 069 388 21 00453 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 17 rue des Serpollières et 26 rue Wakatsuki Lyon 8ème Superficie du terrain : 3670 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Dakessian Olivier

DP 069 385 21 00454 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 76 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 307 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rivière Louis 76 rue de Trion 69005 Lyon

DP 069 384 21 00455 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 536 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Koeltz Simon, Nicolas 26 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon

DP 069 388 21 00456 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Victor de Laprade Lyon 8ème Superficie du terrain : 439 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Stamm Didier 24 rue Victor de Laprade 69008 Lyon

DP 069 382 21 00457 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 256 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Comptoir de l'Altitude 9 place Jean Macé 69007 Lyon - Mandataire : M. Jorcin Marc

DP 069 384 21 00458 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 1045 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Croixdis 17 rue Jacquard 69004 Lyon - Mandataire : M. Gelpi Aymeric

DP 069 383 21 00459 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 64 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 1674 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 382 21 00460 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 -12 quai Rambaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 1826 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 383 21 00461 déposée le 2 mars 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 404 m<sup>2</sup> - Demandeur : Feldoerf 24 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Deloffre Alexandre

DP 069 389 21 00462 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 535 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Faysse Jean-Marc 8 chemin du Plain Vallon 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 389 21 00463 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 78 - 80 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie

du terrain : 4457 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon Bourbonnais 18 quai du Général Sarraill 69006 Lyon - Mandataire : M. Dufer Renaud

DP 069 381 21 00464 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Ravalement de façades et réfection de toiture - Terrain : 15 rue Hippolyte Flandrin Lyon 1er Superficie du terrain : 149 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fertoret Immobilier Agence Canut 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : M. Favre Olivier

DP 069 384 21 00465 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 119 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Maison Michèle 685 route du Gallien 73330 Domessin

DP 069 383 21 00466 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue des Balmes Lyon 3ème Superficie du terrain : 325 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rhône Solaire Pro 223 rue Claude Monet 69150 Decines Charpieu - Mandataire : M. Malerba Laurent

DP 069 386 21 00467 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 76 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 219 m<sup>2</sup> - Demandeur : Barraceviche GF Restaurants 13 rue Saint Nestor 69008 Lyon - Mandataire : Mme Fremiot Candy

DP 069 386 21 00468 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 84 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 462 m<sup>2</sup> - Demandeur : Credit Agricole Immobilier 12 place des Etats-Unis 92545 Montrouge - Mandataire : Mme Galissaire Edith

DP 069 388 21 00469 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 rue de Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 528 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Sayag Thomas

DP 069 382 21 00471 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 513 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Rousset Valérie chemin des Saules 42160 Andrezieux Boutheon

DP 069 381 21 00472 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 769 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Peric Ivan Anka 15 rue Royale 69001 Lyon

DP 069 383 21 00473 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 bis rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 282 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bionnet Jean-Gabriel 3 bis rue Julien 69003 Lyon

DP 069 385 21 00474 déposée le 3 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 montée des Epies Lyon 5ème Superficie du terrain : 85 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Huynh Van Xuan Caroline 22 montée des Epies 69005 Lyon

DP 069 385 21 00475 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Abattage d'un arbre (frêne) - Terrain : 40-42 Rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 7708 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nexity 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

DP 069 387 21 00476 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 75 rue Pré Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 152 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Orecchioni Fabien 13 rue Laurencin 69002 Lyon

DP 069 386 21 00477 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Aménagement d'une terrasse - Terrain : 13 bis ter place Jules Ferry Lyon 6ème Superficie du terrain : 4914 m<sup>2</sup> - Demandeur : BPS 38 avenue des Champs Elysées 75008 Paris - Mandataire : M. de Gourcuff Laurent

DP 069 382 21 00478 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Childebert Lyon 2ème Superficie du terrain : 2454 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCPI Efimmo 1 303 square des Champs Elysées 91080 Courcouronnes - Mandataire : M. Doiteaux Fabrice

DP 069 387 21 00479 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 40 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> - Demandeur : Centre Kapla Animation 40 rue Chevreul 69007 Lyon - Mandataire : M. Martin Frédéric

DP 069 381 21 00480 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 509 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Brozille-Thomas Vladimir 8 rue Pouteau 69001 Lyon

DP 069 388 21 00481 déposée le 4 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 place du 11 novembre 1918 Lyon 8ème Superficie du terrain : 767 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boubtane Ziad 360 avenue de Champagne 69009 Lyon

DP 069 384 21 00482 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Edouard Millaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 422 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Segard Véronique 5 rue Edouard Millaud 69004 Lyon

DP 069 386 21 00483 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 144 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 337 m<sup>2</sup> - Demandeur : Marco Vasco 36 rue Brunel 75017 Paris - Mandataire : M. Breyse Jean-Luc

DP 069 389 21 00484 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 698 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dhaouadi Ahemad 16 rue Marietton 69009 Lyon - Mandataire : M. Dhaouadi Ahemad

DP 069 387 21 00485 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 rue de Bonald Lyon 7ème Superficie du terrain : 262 m<sup>2</sup> - Demandeur : Tous Travaux Couverture Zinguerie 5 route de Chapoly 69290 Saint Genis Les Ollieres - Mandataire : M. Fournel Julien

DP 069 386 21 00486 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 7 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 225 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Eva 59 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly - Mandataire : Mme Vachod Cathy

DP 069 382 21 00487 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 52 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 662 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon 2 C/O Crédit Agricole 26 avenue René Cassin 69338 Lyon cedex 02 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 21 00488 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1871 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon 2 C/O Crédit Agricole 26 avenue René Cassin 69338 Lyon cedex 02 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 21 00489 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 -30 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1871 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon 2 C/O Crédit Agricole 26 avenue René Cassin 69338 Lyon cedex 02 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 386 21 00490 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 70 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 283 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Molho Marc 60 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon

DP 069 383 21 00491 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 103 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 15243 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Garavillon Rémi 103 Cours Gambetta 69003 Lyon

DP 069 387 21 00492 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 58 rue Pré-Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 178 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Hrodej Charles 58 rue Pré-Gaudry 69007 Lyon

DP 069 383 21 00493 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 49 Rue St Maximin Lyon 3ème Superficie du terrain : 2828 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Sayag Thomas

DP 069 386 21 00494 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 place Jules Ferry Lyon 6ème Superficie du terrain : 313 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Le Splendid 3 place Jules Ferry 69006 Lyon - Mandataire : M. Liveneau Aurélien

DP 069 387 21 00495 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de destination partiel d'un logement en local commercial - Terrain : 109 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 293 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Musquin Delphine 44 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon

DP 069 388 21 00496 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 76 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1816 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Grandjacques Ludovic 76 rue Villon 69008 Lyon

DP 069 388 21 00497 déposée le 5 mars 2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 5 -12 rue des Roses Lyon 8ème Superficie du terrain : 8573 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC les Castors 5 -12 rue des Roses 69008 Lyon - Mandataire : M. Chassagne Rémy

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 5 mars 2021

---

PC 069 383 11 00300 M04 déposé le 3 mars 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un établissement scolaire - Surface créée : 3195 m<sup>2</sup> - Terrain : 20- 24 rue Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 4445 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Charles de Foucault 6 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : M. Cretin Yves - Auteur : Atelier Bernard Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 387 16 00383 M02 déposé le 4 mars 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 102 logements, de 3 locaux commerciaux et création de 98 aires de stationnement - Surface créée : 7729 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 12844



m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon Rue des Girondins 19 rue de Vienne 75801 Paris Cedex 08 - Mandataire : M. Bugnon Guillaume - Auteur : Brenac-Gonzalez & Associés 36 rue des Jeuneurs 75002 Paris

PC 069 383 18 00294 M03 déposé le 3 mars 2021 Modificatif - Projet : Rénovation et extension d'une maison individuelle en 2 logements - Surface créée : 164 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème Superficie du terrain : 1094 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Les Villas Lavolette 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 Saint-Michel Sur Rhône

PC 069 387 19 00074 M01 déposé le 4 mars 2021 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 7 rue Bonald Lyon 7ème Superficie du terrain : 232 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vannier Aurélien 7 rue Bonald 69007 Lyon - Auteur : M. Ramage Jérôme 54 place de la Fontaine Clémentine 69430 Beaujeu

PC 069 387 19 00101 M01 déposé le 3 mars 2021 Modificatif - Projet : Démolition partielle et abattage d'un arbre. Création de 6 logements et d'un commerce par réhabilitation et extension de deux bâtiments et création de 5 aires de stationnement. - Surface créée : 334 m<sup>2</sup> - Terrain : 81 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 686 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Intim 7 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Lignon Julien 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 383 19 00167 M02 déposé le 2 mars 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 27 logements, d'un bureau ERP, et création de 33 aires de stationnement - Surface créée : 2060 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Viala Lyon 3ème Superficie du terrain : 890 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Angle 80 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 19 00308 M01 déposé le 2 mars 2021 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier de 45 logements et création de 45 aires de stationnement. - Surface créée : 3157 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Saint Nestor Lyon 8ème Superficie du terrain : 2465 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Lyon 8 Lumière 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Le Coadic Magali - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 387 20 00126 M01 déposé le 3 mars 2021 Modificatif - Projet : Extension et réhabilitation d'un établissement scolaire avec changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif - Lycée Confluent - 2ème phase - Surface créée : 10699 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 avenue Pont Pasteur Lyon 7ème Superficie du terrain : 4334 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfere Vincent - Auteur : M. Chabanne Nicolas 38 quai Pierre Scize 69009 Lyon

PC 069 388 21 00061 déposé le 1er mars 2021 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 25 logements et création de 21 aires de stationnement - Surface créée : 1650 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 rue Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1179 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLCI 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 385 21 00062 déposé le 2 mars 2021 - Projet : Réfection d'un mur de clôture d'un lieu de culte, installation d'un portail et aménagements piétonniers - Terrain : 51 rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 3331 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. le Maire de Lyon - Auteur : Croisée d'Archi 42 rue de la République 42400 Saint-Chamond

PC 069 381 21 00063 déposé le 3 mars 2021 - Projet : Changement de destination d'un garage en logement et modification de façades - Terrain : 5 rue de la Vieille Lyon 1er Superficie du terrain : 357 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Battant Philippe 5 rue de la Vieille 69001 Lyon - Auteur : Aulagnier-Fernandez Isabelle 19 rue Verdié 42700 Firminy

PC 069 388 21 00064 déposé le 4 mars 2021 - Projet : Modification de façade et changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 13 rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 731 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Serre Hugo 62 rue Philippe Fabia 69008 Lyon

PC 069 383 21 00065 déposé le 4 mars 2021 - Projet : Reconstruction d'un immeuble de logements suite à sinistre - Terrain : 86 boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 500 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Marza Medall Rogelio 22 rue Francis Chirat 69100 Villeurbanne - Auteur : Nelly Passelegue Architecte 7 boulevard Eugène Arnaud 38200 Vienne

PC 069 383 21 00066 déposé le 5 mars 2021 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 12 logements et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 927 m<sup>2</sup> - Terrain : 130 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 515 m<sup>2</sup> - Demandeur : Groupe Launay Rhône-Alpes 45 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Launay Franck - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 385 21 00067 déposé le 5 mars 2021 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de 10 logements, changement de toiture, modification et ravalement de façades - Surface créée : 257 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 B rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du terrain : 182 m<sup>2</sup> - Demandeur : MV Associés 6 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. Mathez Denis Henri Claude - Auteur : Atelier Chemin Neuf 10 boulevard Yves Farge 69007 Lyon

PC 069 384 21 00068 déposé le 5 mars 2021 - Projet : Construction de 2 logements et extension d'un logement, création de 2 aires de stationnement. - Surface créée : 305 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 bis rue Justin Godart Lyon 4ème Superficie du terrain : 1767 m<sup>2</sup> - Demandeur : Indivision Vulliod Emmanuel Vulliod 39 rue de Montauban 69005 Lyon - Auteur : M. Porte Jacques 100 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 385 21 00069 déposé le 5 mars 2021 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle, modification de façade, création de terrasse et rénovation énergétique - Surface créée : 49 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 rue Jean-Marie Duclos Lyon 5ème Superficie du terrain : 364 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Charpentier Xavier, Daniel, Gaston, Roger 57 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Auteur : Gely Aurélien 5 route du Dôme 69630 Chaponost

---

### **Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 5 mars 2021**

---

PD 069 388 21 00005 déposé le 2 mars 2021 - Projet : Démolition d'édicules en toiture - Terrain : 17 rue des Serpollières et 26 rue Wakatsuki Lyon 8ème Superficie du terrain : 3670 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Dakessian Olivier

---

### **Changement d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 5 mars 2021**

---

US 069 388 21 00053 déposé le 2 mars 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 29,01 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 167 boulevard des Etats Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 4739 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dumas Anthony 50 rue Smith 69002 Lyon - Auteur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03

US 069 387 21 00054 déposé le 2 mars 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 90 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie - Terrain : 119 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 454 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Interstice 119 rue d'Anvers 69007 Lyon - Mandataire : Buttin Priscilla et Dorival Louise - Auteur : Orpi Rillieux Immo Belle 2950 route de Strasbourg 69140 Rillieux la Pape

US 069 381 21 00055 déposé le 4 mars 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 49 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Fernand Rey Lyon 1er Superficie du terrain : 149 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. et Mme Serazin et Nicolas Anthony et Léa 16 Herdernstrasse 8004 Zürich - Auteur : M. Tavitian Alexandre 16 rue Fernand Rey 69001 Lyon

---

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 1er au 5 mars 2021**

---

DP 069 388 20 01982 Décision du 2 mars 2021 à M. Ollier Armand 83 Rue du Moulin à Vent 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 83 Rue du Moulin à Vent Lyon 8ème

DP 069 388 20 02237 Décision du 1er mars 2021 à M. Budin Paul 19 Rue Jean Desparmet 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture, changement de 2 fenêtres, ravalement de façade - Terrain : 19 Rue Jean Desparmet Lyon 8ème

DP 069 388 21 00227 Décision du 3 mars 2021 à SCI Faure Paramedical 105 Rue Marius Berliet 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un cabinet paramédical en logement - Terrain : 62 Rue Saint Gervais Lyon 8ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 1er au 5 mars 2021

---

PC 069 384 16 00320 M03 - Arrêté du 2 mars 2021 Modificatif à Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation de 9 logements, construction d'un bâtiment de 41 logements, de bureaux, une crèche et création de 60 aires de stationnement - Surface créée : 2623 m<sup>2</sup> - Terrain : 24-26-28 rue de Cuire Lyon 4ème

PC 069 381 19 00054 M01 - Arrêté du 2 mars 2021 Modificatif à Sas Colbert 6 b rue Joannès Carret 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un établissement culturel en bureaux et restaurant avec modification de façades, extension et création de 5 aires de stationnement - Terrain : 13 rue Vaucanson Lyon 1er

PC 069 386 19 00231 T01 - Arrêté du 2 mars 2021 Transfert à SCCV Amedée Bonnet 5 Avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Surélévation d'un immeuble avec création de 12 logements et ravalement de façade - Surface créée : 875 m<sup>2</sup> - Terrain : 3-7 rue Amedée Bonnet Lyon 6ème

PC 069 387 19 00248 T01 - Arrêté du 2 mars 2021 Transfert à Promotion 1 5 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Surélévation d'un bâtiment et ravalement de façade - Surface créée : 371 m<sup>2</sup> - Terrain : 26 quai Claude Bernard Lyon 7ème

PC 069 389 19 00395 T01 - Arrêté du 2 mars 2021 Transfert à SCCV Villas Masaryk 80 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Démolition d'une maison et ses annexes et construction de 5 maisons et d'une piscine et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 685 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème

PC 069 383 20 00064 - Arrêté du 2 mars 2021 à Nexity Ir Programmes RLA 66 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un immeuble de 34 logements et d'un local commercial et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 2731 m<sup>2</sup> - Terrain : 191 avenue Félix Faure Lyon 3ème

PC 069 385 20 00247 - Arrêté du 2 mars 2021 à Sas De La Visitation 40 rue Emile Zola 33000 Bordeaux - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Surface créée : 39 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 Rue Saint Georges Lyon 5ème

PC 069 385 20 00258 - Arrêté du 2 mars 2021 à Fiston Bouchon Lyonnais 44 Rue Mercière 69002 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un restaurant - Terrain : 33 Rue Saint Jean Lyon 5ème

PC 069 388 20 00280 - Arrêté du 2 mars 2021 à SLC Pitance 92 Cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition et construction d'un bâtiment de 41 logements et création de 38 aires de stationnement - Surface créée : 3027 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 à 38 Rue Henri Barbusse Lyon 8ème

PC 069 383 20 00283 - Arrêté du 2 mars 2021 à Lafayette 19 43 rue Bonnabaud 63000 Clermont Ferrand - Projet : Aménagement intérieur avec création de fenêtres de toit. - Surface créée : 49 m<sup>2</sup> - Terrain : 48 Bis Rue Saint Antoine Lyon 3ème

---

### Permis de démolir délivré pendant la période du 1er au 5 mars 2021

---

PD 069 383 20 00045 - Arrêté du 3 mars 2021 à SCI 57 Cours de la Liberte 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 57 cours de la Liberté Lyon 3ème

---

### Changements d'usage délivrés pendant la période du 1er au 5 mars 2021

---

US 069 381 20 00374 - Arrêté du 1er mars 2021 à M. Maillard Gregory route de Saline Saint-Jean 97133 ST Barthélémy - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 51,66 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désirée Lyon 1er

US 069 387 21 00004 - Arrêté du 1er mars 2021 à Sarl 5Gil 42 chemin de la Côte 42170 St Just St Rambert - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 35 avenue Leclerc Lyon 7ème

US 069 386 21 00018 - Arrêté du 2 mars 2021 à Les Ateliers de Corina S.A.S.U. 21 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (38,32 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 98,65 m<sup>2</sup> en plateforme d'ateliers éducatifs et de soutien scolaire - Terrain : 21 rue Duquesne Lyon 6ème

US 069 381 21 00021 - Arrêté du 2 mars 2021 à Selarl Cabinet Nicolas Montet 20 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation 87 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical de masso-kinésithérapie - Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 381 21 00022 - Arrêté du 2 mars 2021 à Selarl Cabinet Alexandre Debost 20 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation 87 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical de masso-kinésithérapie - Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 381 21 00023 - Arrêté du 2 mars 2021 à Selarl Cabinet Sophie Duverne 20 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation 87 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical de masso-kinésithérapie - Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 385 21 00025 - Arrêté du 2 mars 2021 à Sas Audage 25 bis avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42,09 m<sup>2</sup> en cabinet de conseil en gestion, en formation et en organisation dans les secteurs médico-social, sanitaire et social - Terrain : 47 rue Edmond Locard Lyon 5ème

US 069 383 21 00027 - Arrêté du 2 mars 2021 à Mme Fayad Amal 110 rue Moncey 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (11,70 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 74,30 m<sup>2</sup> en cabinet de soins de beauté et de maquillage semi-permanent - Terrain : 110 rue Moncey Lyon 3ème

US 069 386 21 00030 - Arrêté du 2 mars 2021 à Mme Gaormond Coralie 15 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (9 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 70 m<sup>2</sup> en cabinet de naturopathie - Terrain : 15 rue Pierre Corneille Lyon 6ème